

CAI IA59
I54
Vol. 22, no. 9

CAI IA 59 I54 V.>
a31187 012051536b

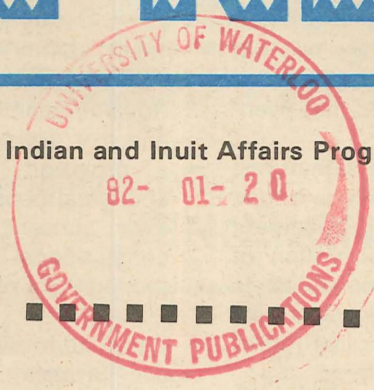
INDIAN NEWS

STORAGE
361/9/7

Vol. 22 No. 9

December 1981 Indian and Inuit Affairs Program

ISSN 0019-6029



Natives win perhaps

OTTAWA, Ont. — In what has been referred to as a "lesson in democracy" the federal government and the provinces have agreed to reinstate entrenched native rights in the constitution.

After a long uphill battle that saw several thousand Indians demonstrate in Ottawa, Indian children boycott classes, renewed lobbying in other countries and politicians taking firm stands, Canada's native people appear to have won.

Shortly after 9 P.M. on November 23, Justice Minister Jean Chrétien made the announcement that agreement had been reached with the nine provinces that had signed the November 5 constitutional accord.

Monday's agreement means that the original clause recognizing and affirming aboriginal and treaty rights in the constitution has been restored.

There is, however, a caveat or "but" attached that only "existing" rights are entrenched.

The compromise clause accepted by the provinces and the federal government says that "existing aboriginal and treaty rights of the aboriginal people of Canada are hereby recognized and affirmed."

Aboriginal peoples are defined as including Indians, Inuit and Metis — the first time the status of the Metis has been constitutionally recognized.

Concern has already been voiced that the addition of the word "existing" in the clause will limit the interpretation of rights to simply hunting, fishing and trapping.

Both Peter Ittinuar, the Northwest Territories MP and Jean Chrétien, however, feel that these fears are groundless.

The addition, said Ittinuar,

"simply means that rights exist and they have to be defined." Chrétien said federal lawyers have advised him that the addition of the word should have no effect on aboriginal rights.

"I have to go by the legal advisors of the Crown who are telling me this word does not change the meaning of the phrase," he said.

He added that it was always understood that only existing rights would be entrenched.

Chrétien said the word was added at the insistence of Alberta Premier Peter Lougheed, who in return dropped his earlier demand that native rights should be affirmed, but not recognized.

The Justice Minister (Chrétien) says it will now be up to the courts and future federal/provincial constitutional conferences to further define what these rights referred to actually are.

Not everyone was happy about the reinstatement of native rights however.

On hearing the announcement, Bob Manuel, president of the Union of B.C. Indian Chiefs, said "the Prime Minister and the premiers have pulled off a real good public relations campaign and all they're trying to do is to make it appear that they're putting something into the constitution when they're really not, knowing full well that they will have the power to remove it after patriation."

Charlie Watt, chief constitutional negotiator for the Inuit Tapirisat of Canada, one of the few native groups that had previously supported the federal government on the issue, said "all I know is that we've been screwed," when he heard of the narrowing of the definition of rights.

NDP constitutional spokesman Jim Fulton moved an

amendment to delete the "ambiguous and superfluous" word "existing" from the clause. He then went on to say that the word existing was a "weasel word" that should be removed to demonstrate that Parliament can be trusted to keep its word to native Canadians.

Del Riley, president of the National Indian Brotherhood said the government has taken a small positive step toward the full recognition and entrenchment of native rights. "However, we have always stated and we will state again that this is not enough."

Indian Affairs Minister John Munro conceded that the amendment "will not resolve all the outstanding issues" facing native Canadians but it will "set the stage for a whole new series of issues yet to be raised."

The Minister further predicted that history would prove it (the amendment) to be a great step.

Indian constitutional accord

By Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — Indian leaders have developed a position which represents the barest minimum of recognition for aboriginal and treaty rights that they say must be entrenched in the constitution before it's patriated.

But, instead of delivering it to the federal government, the National Indian Brotherhood's (NIB) Joint Council gave its "Statement of Principles" to Canada's symbolic representative of the Queen, Governor General Edward Schreyer.

Peter Manywounds, special assistant to the NIB executive, explained that this action was a symbolic one. "The historic relation between the (British) Crown and the Indian people has always been there," Manywounds said. "This is why it was taken to (Schreyer)." Manywounds also said the Indian delegation was hoping to get some sort of formal reply from the Governor General "in right of the Queen," a fact that both Charles Wood, chairman of the Canadian Council of Chiefs and the NIB Joint Council, and NIB president Del Riley denied after the presentation.

All Riley and Wood said they expected from the Governor General was that he would try to arrange a meeting between Indian leaders and Prime Minister Trudeau,

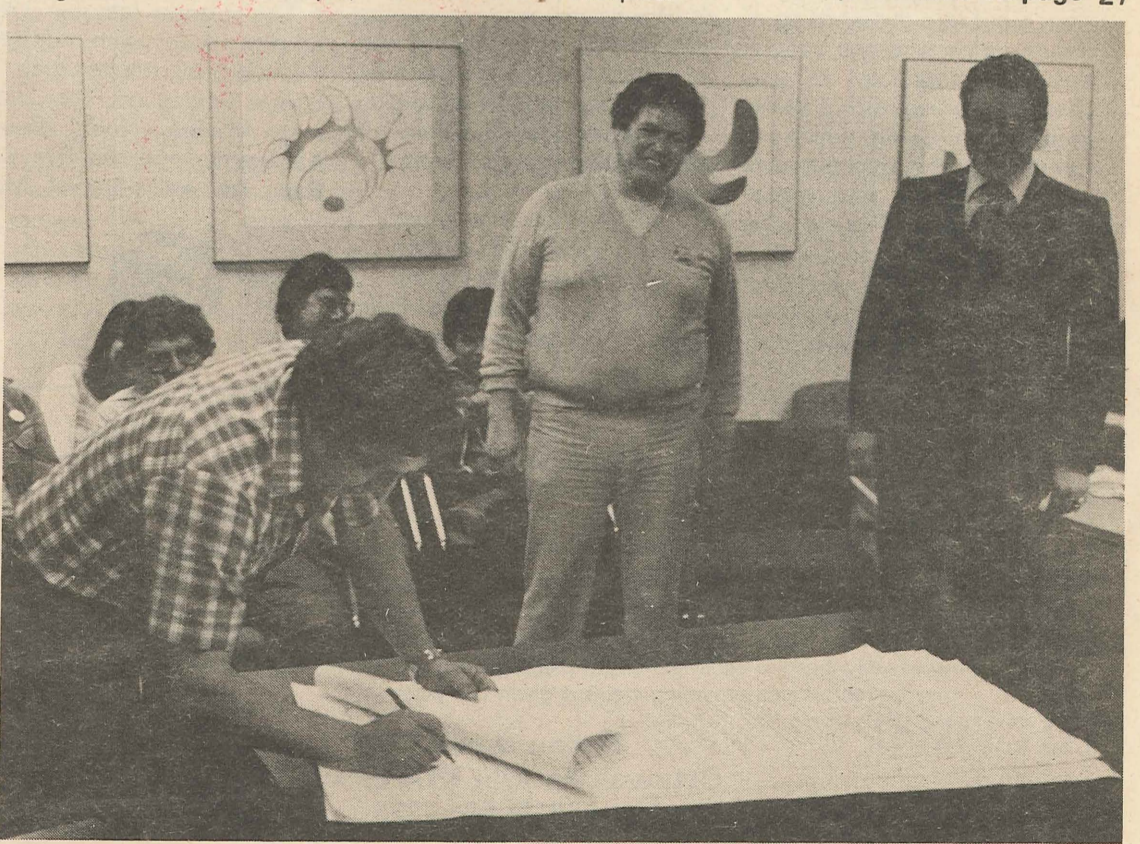
something that has never happened before.

But Manywounds said the delegation went to Schreyer,

not expecting an immediate reply, but expecting an eventual formal statement on the Statement of Principles.

Explaining that the reply might be a long time in

(continued on page 2)



SIGNING THE INDIAN ACCORD. NIB president Del Riley (left background) and Charles Wood, Chairman of the Council of Chiefs, watch NIB vice-president Sykes Powderface sign the Indian accord.

Postes / Postage Paid / Troisième classe / Ottawa / K1A0H4
0041210 A L 0001 01
GOV. PUB. DEPT.
DANA PORTER ARTS LIB
UNIV. OF WATERLOO
WATERLOO
N2L 3G1
DNI

Les autochtones gagnent peut-être

OTTAWA, Ont. — Dans ce que l'on a appelé une "leçon de démocratie", le gouvernement fédéral et les provinces se sont mis d'accord pour réintroduire les droits autochtones dans la Constitution.

Après une longue bataille qui a vu plusieurs milliers d'Indiens protester à Ottawa, après que des enfants Indiens aient boycotté l'école, après que l'on ait relancé le lobbying dans d'autres pays et que les politiciens aient pris de fortes positions, les peuples autochtones du Canada semblent avoir gagné.

Peu après 9 h du soir, le 23 novembre, le ministre de la Justice Jean Chrétien a annoncé que le gouvernement était tombé d'accord avec les neuf provinces qui ont signé l'accord constitutionnel du 5 novembre.

L'entente de lundi signifie que la clause initiale reconnaissant et affirmant les droits aborigènes et de Traités dans la Constitution a été réintroduite dans la proposition.

Cependant, il y a un "mais",

à savoir que seul les droits "existants" sont enchâssés dans la Constitution.

La clause de compromis acceptée par les provinces et le gouvernement fédéral dit que "les droits aborigènes et de Traités existants des peuples aborigènes du Canada sont par les présentes reconnus et affirmés".

Les peuples aborigènes sont définis comme comprenant les Indiens, les Inuit et les Métis — la première fois que le statut de Métis est reconnu au niveau de la Constitution.

Des voix se sont déjà élevées pour exprimer la préoccupation que l'addition du mot "existant" dans la clause limite l'interprétation des droits de simplement chasser, pêcher et trapper.

Peter Ittinuar, député des Territoires du Nord-Ouest et Jean Chétien estiment cependant que ces craintes ne sont pas fondées.

L'addition, de dire Ittinuar "signifie simplement que les droits existent et ils ont été définis". Chrétien a dit que les

avocats fédéraux l'avaient avisé que l'addition du mot n'aurait aucun effet sur les droits aborigènes.

"Je dois croire les conseillers juridiques de la Couronne qui me disent que ce mot ne change pas le sens de la phrase" a-t-il déclaré.

Il a ajouté qu'il était toujours entendu que seuls les droits existants seraient enchâssés dans la nouvelle Constitution.

Chrétien a dit que ce mot a été ajouté à l'insistance du premier ministre albertain, Peter Lougheed, qui, en retour, a abandonné sa demande précédente à l'effet que les droits autochtones devraient être affirmés, mais non pas reconnus.

Le ministre de la Justice (Chrétien) a dit que ce sont maintenant aux tribunaux et aux conférences constitutionnelles fédérales/provinciales futures de définir plus avant ce que sont réellement ces droits.

Cependant, tout le monde n'est pas heureux de voir les droits autochtones réintroduits dans la Constitution.

En entendant cette nouvelle, Bob Manuel, président de l'Union des Chefs Indiens de C.-B., a dit: "le Premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux viennent de réussir une très bonne campagne de relations publiques et tout ce qu'ils essaient de faire c'est de faire croire qu'ils remettent quelque chose dans la Constitution, alors que ce n'est pas le cas, car ils savent très bien qu'ils auront le pouvoir de le retirer une fois que la Constitution sera rapatriée".

Charlie Watt, négociateur constitutionnel en chef de l'Inuit Tapirisat du Canada, l'un des rares groupes autochtones qui soutenaient précédemment le gouvernement fédéral sur la question, a déclaré que "tout ce que je sais, c'est que nous nous sommes fait avoir" lorsqu'il a entendu le rapetissement de la définition des droits.

Le porte-parole constitutionnel du NPD, Jim Fulton, a proposé un amendement visant à supprimer de la clause le mot "existant", qui est

"ambigu et superflu". Il a ajouté que le mot en cause était un "mot passe-partout" qu'il faudrait supprimer pour que le Parlement démontre que les Canadiens autochtones peuvent avoir confiance en lui.

Del Riley, président de la Fraternité nationale des Indiens a dit que le gouvernement a fait un petit pas en avant vers la reconnaissance totale des droits autochtones et leur enchâssement dans la Constitution. "Cependant, nous avons toujours dit et nous dirons toujours que cela n'est pas assez."

Le ministre des Affaires Indiennes John Munro a concédé que l'amendement "ne résoudra pas toutes les questions en suspens" auxquelles les Canadiens autochtones doivent faire face, mais qu'il "prépare le terrain pour toute une nouvelle série de questions qui seront soulevées".

Le ministre a également prédit que l'histoire prouverait que cet amendement constitue une grande mesure.

Accord constitutionnel des Indiens

Par Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — Les Chefs Indiens ont mis au point une position qui représente le strict minimum de reconnaissance des droits aborigènes et de Traités qui, selon eux, doivent être enchâssés dans la Constitution avant son rapatriement.

Mais, au lieu de la remettre au gouvernement fédéral, le Conseil mixte de la Fraternité nationale des Indiens (FNI) a remis sa "Déclaration de principes" au représentant symbolique de la reine au Canada, le gouverneur-général Edward Schreyer.

Peter Manywounds, assistant spécial du PDG de la FNI, a expliqué que ce geste était purement symbolique. "La relation historique qui existe entre la Couronne (britannique) et le peuple Indien ne s'est pas démentie", de dire Manywounds. "C'est la raison pour laquelle nous la lui avons remise (à Schreyer)."

Manywounds a déclaré également que la délégation indienne espérait obtenir une

réponse officielle quelconque du gouverneur-général "en droit de la reine", fait que non seulement Charles Wood, président du Conseil canadien des Chefs et du Conseil mixte de la FNI, mais également Del Riley, président de la FNI, ont nié après la présentation.

Tout ce que Riley et Wood ont dit qu'ils s'attendaient que le gouverneur-général fasse, était d'essayer d'arranger une rencontre entre les Chefs Indiens et le Premier ministre Trudeau, chose qui ne s'est jamais faite auparavant.

Mais Manywounds rapporte que la délégation s'est présentée devant Schreyer, sans attendre une réponse immédiate, mais tout du moins une déclaration officielle sur la Déclaration de principes.

Expliquant que la réponse ne viendrait peut-être pas de sitôt, Manywounds a confié: "Dans sa sagesse et ses merveilleuses façons de faire, le bureau du gouverneur-général



SIGNATURE DE L'ACCORD INDIEN. Le président de la FNI, Del Riley (en arrière-plan, à gauche) et Charles Wood, président du Conseil des Chefs, regardent le vice-président Sykes Powderface signer l'accord Indien.

(suite à la page 2)



ACCORD (continued from page 1)

coming, Manywounds said, "the office of the Governor General, in its wise and wonderful ways, sometimes moves very ponderously."

The document taken before Schreyer is an 'Indian accord' on the constitution. Developed by the NIB Joint Council — the NIB's executive council, council of elders and the Canadian Council of Chiefs combined — it outlines principles the NIB wants entrenched in the constitution. And it has been agreed to and signed by almost all of the Indian leadership.

When asked, Manywounds could not say which Indian leaders had not signed the accord, saying only that "I understand the intention was there for them all to sign."

But, on the date of the presentation — Indian Solidarity Day, November 19 — Charles Wood said the leaders

of B.C. and Quebec had not signed. Quebec's leaders were to add their names that evening.

Along with the signatures, most of which were added November 18, the document contains the "Declaration of First Nations" composed in Ottawa a year ago, and nine "Treaty and Aboriginal Rights Principles."

These include:

- a controversial definition of aboriginal people which says " 'Aboriginal people' means the First Nations or Tribes of Indians in Canada and each Nation having the right to define its own Citizenship";
- a provision establishing an aboriginal rights protection office;
- Two provisions which state that Canada and Britain

must stand up to their treaties and uphold the Royal Proclamation of 1763; and,

- a provision stating that aboriginal people must give their consent before any constitutional changes affecting them can take place.

When addressing the 2,500 native protestors on Parliament Hill for the Indian Solidarity Day rally, Riley said these provisions "are not things the federal government can reject. These are things we will implement."

Even though the Statement of Principles represents everything that Trudeau and Justice Minister Jean Chretien demanded when they gave Indians 48 hours to establish a "workable" constitutional position, Manywounds said the government's deadline had nothing to do with the development of the Indian accord.

"It had been worked out in principle well before any statements from Trudeau and Chretien on any deadline," Manywounds said.

"We had our own deadline and stuck to it."

COMMENTARY

By Howard Bernard

A recent Canadian Press story out of Chetwynd, B.C., dealing with problems arising when an Indian band takes over the running of its own affairs (without understanding the bureaucratic system) caught my attention.

The chief, brandishing a letter written in almost incomprehensible bureaucratese, stated that "sometimes we've signed things and we didn't know what they meant."

To this chief and others who find themselves in similar positions I would like to pass on the advice that a "veteran" civil servant passed on to me several years ago.

The Secret of Success

In promulgating your esoteric cogitations, or articulating your superficial sentimentalities and amicable philosophical or psychological observations, beware of platitudinous ponderosity. Let your conversational communications possess a clarified conciseness, a compact comprehensibility, coalescent consistency and a concatenated cogency.

Eschew all conglomerations of flatulent garrulity, jejune babblement and asinine affectations. Let your extemporaneous descantings and unpremeditated expatiations have intelligibility and veracious vivacity, without rhodonotade or thrasonical bombast.

Sedulously avoid all polysyllabic profundity, pompous prolixity, psitaceous vacuity, ventriloquial verbosity and vaniloquent vapidness. Shun double-entendres, prurient jocosity, and pestiferous profanity, obscurant or apparent.

In other words, talk plainly, briefly, naturally, sensibly, truthfully, purely. Keep away from slang, don't put on airs, say what you mean, mean what you say, and most of all DON'T USE BIG WORDS.



Dear Editor:

I would like to comment on a letter which appeared in the September 1981 issue of "Indian News" in which Mrs. Dealy-Doe-Eyes Maddox stated that the wording of the question on ethnic origin which appeared on the 1981 Census Questionnaire "was an insult to Native Peoples."

During the planning of the census questionnaire content, national associations of Native Peoples were contacted for their input into the wording of the question and the various answer categories. It was mutually agreed that a statement in the 'Guide' which accompanied the questionnaire would point out that Native Peoples should ignore the phrase 'on first coming to this continent.' As well, a definition of Métis was also included in the Guide. The general reac-

tion by the groups contacted was that the 1981 questionnaire represented a substantial improvement in terminology which would in turn produce a much more complete profile of Canada's Native Peoples.

Statistics Canada makes every effort to ensure that census questionnaires are worded to produce favorable reaction from respondents and that they will yield accurate and relevant statistics for those who use the data.

The view of the respondents are an important part of the process of planning censuses. This opinion and others will be considered when questions for the 1986 Census are planned.

Edward T. Pryor
Census Manager
Social Statistics Field
Statistics Canada.

Indian art calendar

It is said that time waits for no man and while this is true, there is nothing that says it should slip away on a drab, uninspiring calendar.

A Toronto firm, Rosseau Publishing Corporation Ltd., has ensured that as 1982 passes we are treated to the fine work of both established and up-and-coming Indian artists by producing an Indian Art Calendar.

This calendar features colorful artwork for each month of the next by artists such as Simon Brascoupe, Roy Vickers, Maxine Noel, Goyce Kakegamic and the late Carl Ray. As well, Norval Mor-

risseau's "self-portrait" is the 1982 centerfold.

Although there are a variety of reasons for publishing the calendar, an important one is to promote Indian Art in Canada. Another, and equally important, is to encourage Indian artists to submit new work to the company for review and possible use in forthcoming calendars.

John-David Smith, who wrote and compiled the 1982 calendar, tells us that they have already made the art selection for the 1983 version. He is, however, disappointed that he didn't receive more work from British Columbia and the mid-west.

Like anything else, the 1982

calendar has both good and bad points.

On the plus side the boxes marking out each day of the month are large enough to use for jotting down appointments or things to do and civic and statutory holidays are clearly marked. In the minus column would have to be the fact that although the art is beautiful, the sentence or two beneath the title tells the reader absolutely nothing.

Even with its shortcomings the calendars would be a nice addition to any wall. They are available at bookstores, gift shops and art galleries. As a bonus to art galleries all the works featured are available for display purposes.

The proportion of Indians living off-reserve increased from 16 per cent in 1966 to 28 per cent in 1976.

Source: A Demographic Profile Of Registered Indian Women.

In 1966, 16.4 per cent of Indian women lived off-reserve as did 15.2 per cent of the Indian males; in 1976 the percentages were 29.5 and 25.8 respectively.

Source: A Demographic Profile Of Registered Indian Women.

INDIAN NEWS

Editor
Howard Bernard

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Indian News
Ottawa, Ontario K1A 0H4
phone (819) 994-1226

A/Editor
Rob't Belfry



Quick History

In 1976 there were approximately 4,000 more females than males living off-reserve. However, 60 per cent of that difference was concentrated in the age group 15-29.

Source: A Demographic Profile Of Registered Indian Women.

ACCORD (suite de la page 1)

n'avance souvent qu'à très petits pas."

Le document qui a été présenté à Schreyer est un "accord Indien" sur la Constitution. Mis au point par le Conseil mixte de la FNI — le conseil dirigeant de la FNI, qui regroupe le conseil exécutif de la FNI, le conseil des Anciens et le conseil canadien des Chefs — il expose les principes que la FNI veut voir enchâssés dans la Constitution. Presque toute la chefferie Indienne est d'accord avec cette Déclaration de principes et l'a signée.

Lorsqu'on lui a posé la question, Manywounds n'a pas pu dire quels étaient les Chefs Indiens qui n'avaient pas signé l'accord, se contentant de commenter; "je crois savoir qu'ils avaient tous l'intention de signer."

Mais lors de la présentation — le Jour de la Solidarité des Indiens, le 19 novembre — Charles Wood a déclaré que les Chefs de la Colombie-Britannique et du Québec n'avaient pas signé. Les Chefs du Québec devaient ajouter

leurs noms dans la soirée.

Avec les signatures, dont la plupart ont été apposées le 18 novembre, le document contient la "Déclaration des premières nations" qui a été composée à Ottawa il y a un an et neuf "Principes des droits aborigènes et des Traités".

Ils comprennent:

- une définition controversée du peuple aborigène qui dit "le peuple aborigène" signifie les premières nations ou tribus des Indiens au Canada et chaque nation qui a le droit de définir sa propre citoyenneté";
- une clause établissant un bureau de la protection des droits aborigènes;
- deux clauses qui énoncent que le Canada et la Grande-Bretagne doivent respecter leurs Traités et observer la Proclamation royale de 1763; et
- une clause énonçant que le peuple aborigène doit donner son consentement avant que soit effectué tout changement constitutionnel qui pourrait les toucher.

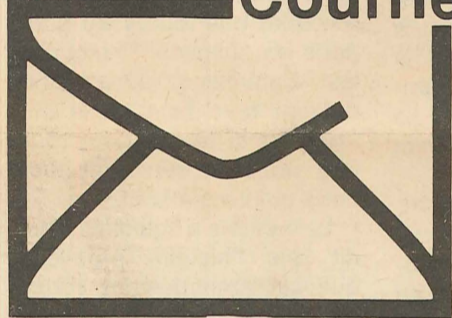
S'adressant aux 2 500 protestataires autochtones qui se trouvaient sur la Colline du Parlement le Jour du rallye de la Solidarité des Indiens, Riley a déclaré que ces clauses "ne sont pas des choses que le gouvernement fédéral peut rejeter. Ce sont des points que nous voulons mettre en oeuvre."

Même si la Déclaration de principes représente tout ce que Trudeau et le ministre de la Justice Jean Chrétien demandaient que les Indiens donnent en 48 heures pour établir une position constitutionnelle "valable", Manywounds a déclaré que la date limite imposée par le gouvernement n'avait rien à faire avec l'élaboration de l'accord Indien.

"Les principes en avaient été acquis bien avant toute déclaration de Trudeau et de Chrétien sur quelque date limite que ce soit", de dire Manywounds.

"Nous avons notre propre échéance, et nous nous y sommes tenus."

Courrier



Monsieur le rédacteur en chef,

J'aimerais faire quelques commentaires sur une lettre que vous avez publiée dans le numéro de septembre 1981 des "Nouvelles Indiennes", dans laquelle Mme Dealy-Doe-Eyes Maddox déclare que la question sur l'origine ethnique qui figurait dans le questionnaire du recensement de 1981 "était une insulte aux peuples autochtones".

Lorsque nous préparions la teneur du questionnaire utilisé pour le recensement, nous nous sommes mis en rapport avec les associations nationales des peuples autochtones afin qu'elles nous donnent leur avis sur le libellé des questions et les diverses catégories de

réponses. Nous nous sommes entendus pour indiquer dans le 'Guide' qui accompagnait le questionnaire que les peuples autochtones ne devaient pas tenir compte de l'expression 'lorsque vous êtes arrivé la première fois sur ce continent'. De même, le 'Guide' donnait une définition de ce qu'est un Métis. La réaction générale de groupes que nous avons contactés était que le questionnaire de 1981 représentait une amélioration considérable au point de vue terminologie, ce qui devait produire un profil beaucoup plus complet des peuples autochtones du Canada.

Statistique Canada fait tous les efforts possibles pour que

les questionnaires utilisés dans les recensements soient libellés de façon à produire la réaction la plus favorable possible auprès des répondants et pour que ceux qui utilisent les données y trouvent des statistiques précises et pertinentes.

Les opinions des répondants jouent un rôle important dans le processus de planification des recensements. Nous envisagerons cette opinion, ainsi que d'autres, lors de la planification des questions du recensement de 1986.

Signé Edward T. Pryor
Chef du recensement
Statistiques sociales
Statistique Canada

NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur
Howard Bernard

Rédacteur adjoint
Rob Belfry

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'il renferme ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

"Nouvelles indiennes"
Ottawa, Ontario K1A 0H4
téléphone (819) 994-1226

Commentaires

Par Howard Bernard

Un article récent de la Presse Canadienne, en provenance de Chetwynd, C.-B., traitant des problèmes soulevés lorsqu'une Bande Indienne s'empare de la gestion de ses propres affaires (sans comprendre le système bureaucratique), a attiré mon attention.

Le Chef brandissant une lettre écrite en termes bureaucratiques presque incompréhensibles disait que "il nous est arrivé de signer des choses auxquelles nous ne comprenions rien."

À ce Chef et à d'autres qui se trouvent dans la même situation, je voudrais transmettre un conseil qu'un fonctionnaire "vétérain" m'a donné il y a plusieurs années.

Le secret du succès

En promulguant vos cogitations esotériques, ou en articulant votre sentimentalité superficielle et vos observations philosophiques aimables ou psychologiques, prenez garde aux solennités pleines de platitudes. Veillez à ce que vos communications verbales soient empreintes d'un laconisme clarifié, d'une compréhensibilité imprégnée de compacité, d'une consistance intégrée et d'une puissance irrésistible.

Évitez toute conglomération de verbosité flatulente, de bafouillages assomants, et d'affectations stupides. Que vos déchantements impromptus et vos dissertations non préméditées aient l'intelligibilité et de la vivacité véridique, sans afficher de rodomontades ou de grandiloquence éblouissante.

Avec assiduité, évitez les profondeurs jalonnées de polysyllabes, la prolixité pompeuse, les niaiseries empreintes de psittacisme, la verbosité de ventriloque, et les insipidités vaniteuses. Écartez vous des sous-entendus, des facéties lascives, des profanités pestiférées, obscures ou apparentes.

En d'autres termes, parlez ouvertement, brièvement, naturellement, avec sensibilité, sincèrement, purement et simplement. Éloignez-vous de l'argot, ne faites pas courrir des bruits, dites ce que vous pensez, pensez ce que vous dites et plus que tout, N'UTILISEZ PAS DE GRANDS MOTS.

Calendrier d'art Indien

On dit que le temps passe vite, et même si cela est vrai, cela ne veut pas forcément dire qu'il doit passer sur un calendrier terne et ennuyant.

Une maison d'édition torontoise, Rosseau Publishing Corporation Ltd., a pris les devants en réalisant un calendrier représentant l'art Indien. On peut être ainsi assuré qu'au fur et à mesure que 1982 passera, on pourra également admirer quelques oeuvres d'artistes Indiens déjà bien connus ou en voie de l'être.

Imprimé en couleur, ce calendrier présente pour chaque mois de l'année l'oeuvre d'artistes tels que Simon Brascoupé, Roy Vickers, Maxine Noel, Goyce Kakegamic et feu Carl Ray. L'auto-portrait de Norval Morrisseau occupe le centre de 1982.

Même si bien d'autres raisons sous-tendent la publication de ce calendrier, un des facteurs les plus importants est la promotion de l'art Indien au Canada. Parallèlement, cette initiative devrait encourager les artistes Indiens à présenter de nouvelles oeuvres à la maison d'édition, qui pourrait fort bien les utiliser

dans les années à venir.

John-David Smith, qui a rédigé et compilé le calendrier de 1982, nous dit que sa maison a déjà choisi les oeuvres qui seront publiées dans la version de 1983. Il est malgré tout déçu de ne rien avoir reçu de la Colombie-Britannique et du centre ouest.

Comme bien d'autres choses, le calendrier 1982 a ses bons et mauvais côtés. On aimera la grandeur des cases qui marquent chaque jour du mois, car cela permet d'y noter quelques rendez-vous ou quelques choses à faire; d'autre part, les congés et les jours fériés ressortent clairement. Par contre, il est fort regrettable que même si les oeuvres sont superbes, les quelques mots qui figurent sous le titre n'apprennent absolument rien au lecteur.

Même avec ses défauts, ce calendrier est une très belle réalisation qui peut orner gracieusement n'importe quel mur. On peut se le procurer dans les magasins de variétés et les galeries d'art. Ces dernières ont d'ailleurs le loisir d'exposer toutes les oeuvres qui figurent au calendrier.

Rights issue reaches boiling point

By Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — The native rights issue reached the boiling point here, November 19, as Indians poured in from across the country to march on Parliament Hill in a one-day protest.

Responding to a call for solidarity from the National Indian Brotherhood (NIB), issued less than two weeks earlier, almost 2,500 natives came to Ottawa to flaunt the fact that they are united over one principle before the Canadian public.

That principle, says NIB president Del Riley, is this: "We will not be satisfied until all our rights are fully recognized and entrenched in the constitution."

The day of protest, called National Indian Solidarity Day, was the brainchild of the NIB executive. The rally was devised in order to respond to the November 5 decision of Prime Minister Trudeau and nine of the ten provincial premiers to drop section 34 — the section recognizing aboriginal and treaty rights — from the constitution.

NIB parliamentary liaison officer Danny Gaspé said the main message of the rally — that Indians demand their rights be entrenched in the constitution — was specifically designed for the Canadian government and the non-Indian public. But, there was a message there for Indians as well.

"Whether or not we get what we want," Georges Erasmus, leader of the Dene in the Northwest Territories, told the peaceful demonstrators, "we should learn one important lesson."

"From now on we must stand together."

Erasmus says if Indians across the country had stood together before, "it is my belief that the governments of this country would have had to negotiate with us," instead of making decisions on the native rights issue without consulting Indians at all.

Now, he said in his speech on the Hill, Indians have no choice but to continue the fight, pressing for all they can get. "Even if we get more than 34 we've got to protect all our institutions if we want our culture to survive."

The sentiment of 'more than 34' was brought up again by Sol Sanderson, president of the Federation of Saskatchewan Indians, in his speech to the demonstrators. "We want to see section 34 reinstated," Sanderson said, "but the reason we were in London last week is we want more than that."

He said Indians recognize that politicians are more interested in serving their "selfish self-interests" than anything else. So, Indians are trying to get all their demands met before the constitution is patriated.

The Solidarity Day rally was one of four held on the 19th, with others occurring in London, Ontario, Edmonton and Vancouver. In the City of Ottawa, the rally was the second of the week.

The first rally was held November 16 by a group called the aboriginal rights coalition in honor of Louis Riel, the leader of the North-

west Rebellion of 1885 and the first native rights activist.

But, according to the special assistant to the NIB executive, Peter Manywounds, the NIB didn't officially support the coalition's rally because "they were after different things than we were."

Manywounds explained that the NIB wanted to push its

"Statement of Principles" on aboriginal and treaty rights (see story page) which says, among other things, that only the bands or nations of Indians across the country have the right to determine who an aboriginal person is. The coalition didn't "completely support" the Statement of Principles, Manywounds said.



Hundreds of Indian Solidarity Day demonstrators pour over Ottawa's Laurier St. Bridge while the head of the procession is more than two blocks away.

Photo by Rob Belfry

Grassroots people

By Joshie Teemotee

Over two thousand Indians endured a cold, overcast Ottawa day to protest the exclusion of "aboriginal rights" from the new Canadian constitution. They responded to the call made by the National Indian Brotherhood of Canada for a Thursday demonstration at Parliament Hill.

They travelled to the demonstration by car, plane and bus. Fifteen chartered buses were parked at the base of Major's Hill waiting for the return of the protesters.

Jerome Syrette of the Action for the Survival of the Anishnabe Nation said, "I came here to support the people." He came along with 75 others from Sault St. Marie.

Many young people joined the protesters. John Kakegamic of Sandy Lake, Ontario,

a high school student in Ottawa says he went "To help demonstrate for the cause."

Mrs. Dan George and Mrs. Shewkence, both from Kettle Point, Ontario carried signs on their backs — "HOW LONG CAN U GO?? CHRETIEN & TRUDEAU!!" and "PLEASE ABORIGINALS ARE HUMAN TOO!!" Mrs. George said, "We want our rights (treaty) included in the constitution the way it was made in 1867." While Mrs. Shewkence went further to say, "Including everybody (native people)." There were hundreds of signs in the crowd; "Recognition, Protection, Preservation" read one. "First our land, what next" read another.

Four men from the Golden Lake Reserve had stronger criticisms. When Peter Es-

mond Meness was referring to the treaties he had this to say, "They made a promise, and they fell back on it." While Donald Kohoko commented, "They're trying to get rid of reservations, and trying to get them (Indians) mixed in with everyone else (non-natives)."

Neil Lavalley said "We just want our rights back, that's all." When he was talking about the protest, Steve Benoit said "I think it is a good idea but I think we really shouldn't have to do it."

The Social Economic Development Officer for the N.I.B., George Munro was the security chief for the march. He was satisfied with the end result and commented during the march "... it's going well, considering the amount of time it was put together in."

Ironically at the top of Major's Hill overlooking the amphitheatre was a statue of Samuel de Champlain. An inscription on the statue described Champlain as the "First Great Canadian". At the base of the statue, beneath Champlain was the figure of a lone Indian.

Quebec's delegation

By Yves Assiniwi

The Chiefs and councillors from the Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) headed a group of about three hundred Indians from Quebec on National Indian Solidarity Day. This delegation was followed by a group of Algonquins from Maniwaki and Mohawks from Caughnawaga.

The Montagnais, who are "at war" with the Quebec government over fishing rights (the salmon war), believe that entrenchment of aboriginal and treaty rights in the Canadian constitution is the most important issue facing Indian people today.

Aurélien Gill, the land claims negotiator for the CAM, says "this battle takes precedent over any concern the Indian nations may have, even land claims or the Indian Act."

"In Quebec, we never signed treaties, so entrenchment

of our fundamental rights, the right to exploit our territories, and the hunting, fishing and education rights, is a question of survival. If those rights are not written in the new constitution, there will be nothing to stop the provincial government in its attempts to take away our rights, as it is trying to do now with our fishing rights."

The Algonquins and Mohawks at the peaceful protest, vehemently expressed similar concerns.

But there was a glaring gap in the Quebec Indian delegation. The absence of representatives from the Grand Council of the Crees (James Bay), and of the Confederation of Indians of Quebec (CIQ) did not go unnoticed. Many Quebec Indians made nasty remarks about the lack of support

(continued on page 4)

Le point culminant

Par Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — La question des droits autochtones a atteint son point culminant, ici, le 19 novembre, lorsque des Indiens sont arrivés de partout au pays pour marcher vers la colline parlementaire, au cours d'une journée de protestation.

En réponse à un appel à la solidarité qu'avait lancé la Fraternité nationale des Indiens (FNI) deux semaines auparavant, près de 2 500 autochtones sont arrivés à Ottawa pour faire savoir sans détour au public canadien qu'ils sont unis sur un principe commun.

Et ce principe, de dire le président de la FNI, Del Riley, c'est que: "Nous ne nous satisferons jamais de la situation jusqu'à ce que tous nos droits soient entièrement reconnus et enchâssés dans la Constitution."

La journée de protestation, que l'on a appelé la Journée nationale de la Solidarité des Indiens, est sortie du cerveau du dirigeant de la FNI. Le rallye a été conçu afin de répondre à la décision que le Premier ministre Trudeau et les premiers ministres de neuf des dix provinces ont prise le 5 novembre, à l'effet de supprimer de la Constitution l'article 34 — qui traite de la reconnaissance des droits aborigènes et des Traités.

L'agent des liaisons parlementaires du FNI, Danny Gaspé, a dit que le message principal du rallye — l'enchâssement des droits des Indiens dans la Constitution — a

été spécialement conçu pour le gouvernement canadien et le public non Indien. Mais il y avait là aussi un message pour les Indiens.

"Que nous obtenions ou non ce que nous demandons", a dit Georges Erasmus, chef des Dené des Territoires du Nord-Ouest, aux protestataires pacifiques, "cela nous a appris une leçon".

"A partir de maintenant, nous devons faire front commun."

Selon Erasmus, si les Indiens de tout le pays s'étaient ralliés ensemble auparavant "je crois que les gouvernements de ce pays n'auraient pas pu faire autrement que de négocier avec nous" au lieu de prendre des décisions sur les droits autochtones sans consulter le moins du monde les Indiens.

Dorénavant, a-t-il déclaré sur la Colline, les Indiens n'ont pas d'autre choix que de continuer à lutter, pour essayer d'obtenir tout ce qu'ils peuvent. "Même si nous obtenons plus que la clause 34, nous devons protéger toutes nos institutions si nous voulons que notre culture survive."

Le sentiment qu'il faut aller "au-delà de la clause 34" a été renouvelé par Sol Sanderson, président de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, dans son allocution aux protestataires. "Nous voulons que la clause 34 soit réintégrée à la Constitution", a déclaré Sanderson "mais la raison pour laquelle nous étions à Londres la semaine dernière

est que nous voulons plus que cela."

Il a dit que les Indiens reconnaissent que les politiciens semblent plus intéressés à servir leurs "intérêts personnels égoïstes" que tout autre cause. Il faut donc que les Indiens essaient de s'assurer que toutes leurs demandes soient satisfaites avant le rapatriement de la Constitution.

Le rallye de la Journée de la Solidarité n'est qu'une des quatre manifestations qui se sont déroulées le 19 novembre, les autres ayant eu lieu à

London (Ontario), à Edmonton et à Vancouver. À Ottawa, le rallye du 19 était le deuxième dans la même semaine.

Le premier a eu lieu le 16 novembre, organisé par un groupe qui a pris pour nom la Coalition des droits aborigènes, en l'honneur de Louis Riel, le chef de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et le premier activiste des droits autochtones.

Mais, selon l'assistant spécial du PDG de la FNI, Peter Manywounds, la FNI n'a pas supporté officiellement le

rallye de la Coalition parce que "ils recherchaient autre chose que nous".

Manywounds a expliqué que la FNI voulait faire mouser sa "Déclaration de principes" sur les droits aborigènes et les Traités (voir l'article page) qui énonce, entre autre, que seules les Bandes ou les nations Indiennes du pays ont le droit de déterminer qui est un ou une aborigène. La Coalition ne "supportait pas totalement" la Déclaration de principes, a déclaré Manywounds.



Des centaines de démonstrateurs se retrouvent sur le pont de la rue Laurier, à Ottawa, le Jour de la Solidarité Indienne, tandis que les premiers sont déjà à deux pâtés de maisons en avant.

Des gens de la même race

Plus de deux milles Indiens ont bravé le froid et un ciel lourd, à Ottawa, pour protester contre l'exclusion des "droits aborigènes" de la nouvelle Constitution canadienne. Ils répondaient ainsi à l'appel que leur avait lancé la Fraternité nationale des Indiens du Canada pour une démonstration sur la colline parlementaire.

Ils sont venus en voiture, par avion et autobus. Quinze autobus nolisés étaient stationnés au pied du parc Major, en attendant le retour des protestataires.

Jerome Syrette, de l'Action pour la survivance de la nation Anishnabe, a déclaré: "Je suis venu ici pour soutenir mon peuple." Il n'était pas seul, 75 Indiens de Sault Ste-Marie étaient là avec lui.

Les protestataires compaient beaucoup de jeunes. John Kakegamic de Sandy Lake (Ontario), qui fréquente à l'heure actuelle une école secondaire d'Ottawa a, pour sa part, déclaré: "Je suis ici pour aider la cause."

Mesdames Dan George et Shewkence, de Kettle Point (Ontario) portaient des affiches dans leurs dos, dans le genre "VOUS PARTIREZ BIENTÔT... CHRÉTIEN ET TRUDEAU!!" et "SVP, LES ABORIGÈNES SONT ÉGALEMENT DES HUMAINS!" Et Mme George de déclarer: "Nous voulons que nos droits (des traités) soient inclus dans la Constitution comme ils l'étaient en 1867." Tandis que Mme Shewkence précisait: "Et cela pour tout le monde (les autochtones)." On pou-

vait voir des centaines de pancartes dans la foule: sur l'une on parlait de "reconnaissance, protection, préservation, sur une autre "d'abord notre terre, et puis après..." et ainsi de suite.

Quatre hommes de la réserve de Golden Lake avaient des critiques plus fortes à formuler. En parlant des traités, Peter Esmond Meness disait: "Ils nous ont fait une promesse, mais ils ne l'ont pas tenue." De son côté, Donald Kohoko commentait: "Ils essaient de se débarrasser des réserves et de les mélanger (les Indiens) à tous les autres (les non-autochtones)."

Neil Lavalley a dit: "Nous voulons simplement récupérer nos droits, c'est tout." Lorsqu'il parlait de la protestation, Steve Benoit avait ceci à dire: "Je pense que c'est une bonne idée, mais il ne faudrait pas que nous soyons obligés d'en arriver là."

L'agent du Développement socio-économique de la FNI, (suite à la page 8)

La délégation québécoise

par Yves Assiniwi

Les chefs et conseillers du Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) étaient à la tête d'un groupe d'environ 300 Indiens du Québec, le Jour de la solidarité Indienne nationale. Cette délégation a été suivie par un groupe d'Algonquins de Maniwaki et de Mohawks de Caughnawaga.

Les Montagnais, qui sont "partis en guerre" contre le gouvernement québécois au sujet des droits de pêche au saumon, sont d'avis que l'enchâssement des droits aborigènes et des traités dans la Constitution canadienne est la question la plus importante à laquelle le peuple Indien doit faire face aujourd'hui.

Aurélien Gill, le négociateur des revendications territoriales du CAM, dit "cette bataille

prend la priorité sur toutes les préoccupations que les nations Indiennes peuvent avoir, même les revendications territoriales ou la Loi sur les Indiens.

"Au Québec, nous n'avons jamais signé de traité, donc l'inclusion de nos droits fondamentaux, du droit d'exploiter nos territoires, et ceux de la chasse, de la pêche et de l'éducation sont pour nous une question de survie. Si l'on n'inclut pas ces droits dans la nouvelle Constitution, rien n'empêchera le gouvernement provincial de nous priver de nos droits, comme il est en train de le faire pour la pêche au saumon."

Lors de cette paisible protestation, les Algonquins et les Mohawks ont exprimé avec (suite à la page 4)

War veterans lead march

By Meredith Huntinghawk

Indian war veterans were given a place of honour at the head of the protest march that was held on November 19, 1981 in Ottawa.

The veterans, about forty in number and marching in a two-by-two procession, led a rally of over 2,000 demonstrating Indians who converged on Ottawa from all parts of the country. The march protested against the deletion of Section 34 of the Canadian constitution — the section which detailed the aboriginal rights of the native people of Canada.

Although the veterans fought for Canada during the Second World War, they did not march under the Canadian flag. They flew both the Union Jack of the United Kingdom and the national flag of the Canadian native people. This symbolic move came as a result of a decision made at a Chiefs' meeting last weekend in Sault St. Marie. The Chiefs had decided that 'Canada is not prepared to live up to obligations that were set out in Section 91(24) of the B.N.A. Act' giving the federal government responsibility for Indians.

The Indian war veterans proudly carried their own native flag to the national cenotaph. The flag, which represents all of the native population of Canada, is a staff made from a young sapling stripped of its bark and wound with red cloth. The feathers of a Golden Eagle are fastened to the staff at four inch intervals with a strip of

leather and there is a total of twelve feathers adorning the flag.

"The (Indian) flag has been carried in war, but on this day it was carried in peace. Only warriors or those that have been involved in war are allowed to carry the staff," said 38-year-old Wilfred Shawanda of Manitoulin Island. Shawanda has never been a part of the Canadian Armed Forces but he does have eighteen months of active combat duty in Vietnam under his belt. He was stationed with an army airborne division and was awarded the Republic of Vietnam campaign medal as well as a cross of gallantry which was awarded as a unit award. "I am here today because one never abandons comrades in time of need," he said.

Another war veteran marching in November was Manson Ireland, a resident of the Oneida reserve just south of London, Ontario. "I'm here today because I fought for a democracy and I'm beginning to feel that it was all for nothing," he said as the procession moved west on Laurier Avenue. Ireland spent four years overseas in the Southern Mediterranean area fighting the German Third Reich. He was the ranking officer of the group and was put in charge of the veterans. He stated that he cannot help but feel cheated by a country that he was willing to die for and which is now repaying him by ignoring his people.



A lone Indian veteran, before the Ottawa cenotaph, says his own last farewell on Indian Solidarity Day.

Disillusionment

By Lynne Jorgesen

Over 600 Indians from southwestern Ontario came to Ottawa to express their disillusionment with Prime Minister Pierre Trudeau's plan to patriate the constitution minus Section 34 — the section enshrining aboriginal and treaty rights.

They joined an estimated three thousand Indians from across the country, in a mile and a half long protest march from Major's Hill Park through Ottawa streets to Parliament's Peace Tower.

Hundreds of placards gave testimony to the native people's anger. "Custer is alive and well and living at 24 Sussex Drive", read one sign. Another asked: "Louis Riel died for this?" A third read: "In 1867 we were left out. In 1981 we were kicked out."

Indian parents across the southwestern part of the province had kept their children out of school for the day of protest. Clinton Albert and David Henry, two grade five students, had the day off from Westminster Central School in London. The boys were enjoying their holiday and felt it was a good way to learn about the constitution.

Three high school girls from Manitoulin Island had left their homes at 2 in the morning on one of the many buses that came from all over the province to Ottawa. They were determined to do their part in telling the Canadian government they would not accept the deletion of Section 34 from the Charter of Human Rights.

St. Regis Band Chief Ernie Benedict said he was "glad to be part of this, but I'm sad to think it's necessary."

"It's about time they looked after this matter the proper way," emphasized Evan John, a 93 year old elder from the Oneida reserve. "Not the cheating way."

Chief Ether Deleary from the Chippewa of the Thames said his people were "very disappointed with the actions of the federal government. There's a definite feeling of hostility." However, he stressed that "violence is certainly not our intention in today's demonstration."

This was echoed by Chief Wellington Staats of the Six Nations reserve when he said: "We're negotiators, not demonstrators."

Sherry Henry, a worker at London's Native People's Resource Centre said that local people on the reserves were starting to show a growing concern about their place in Canada's constitution. "They cared before, but they never thought it would get this far," she said.

Once at their destination, the crowd was welcomed by National Indian Brotherhood president Del Riley, a native of the Chippewa on the Thames reserve near London.

Riley thanked the protestors for their support and promised the federal government continued opposition on a scale never before experienced until aboriginal and treaty rights were properly entrenched in the constitution.

"The federal government is on trial," he declared. "The action they take will demonstrate to the world if there is any justice in this society."

QUEBEC'S

(continued from page 3)

given to the National Indian Brotherhood (NIB), who organized the protest, by its member organization the CIQ. "They (the CIQ) don't even show up to support their own national organization (the NIB), so how can you expect them to properly represent the Indians of Quebec", said a councillor from the Desert River Band (Maniwaki).

The CIQ, representing the Mohawks of Oka, the Abenakis, the Micmacs, and the Hurons of "La Belle Province", is the only Indian organization that is a member of the National Indian Brotherhood. The Montagnais, the Algonquins, the Maskapis, the Attikameks, the Crees, and the Caughnawaga Mohawks are not represented by the NIB through the CIQ.

Ironically, these non-member nations showed up in full force for the protest while the CIQ was nowhere to be seen. A phone call was made to the CIQ office, but they declined to comment about their non-appearance.

CAM delegate said that in the North Coast region of Quebec some Montagnais and Attikamek children were boycotting school. Others were holding information sessions on aboriginal rights, for the benefit of the non-Indian students and teachers of their classes.



The battle begins

By Garnet Angeconeb

During a peaceful and well-organized demonstration on November 19 in Ottawa, former president of the Indian Association of Alberta, Joe Dion said, "The battle has just begun" to get the treaty and aboriginal rights reinstated in the Canadian constitution.

Dion denies the provinces the right to define the rights of the Indian people. In the constitution accord reached in November between the nine provinces and the federal government, the provinces, for the first time, will have a strong input in defining Indian rights. The Indian people marched to protest against the

exclusion of Section 34 of the constitution — a clause which guaranteed and protected Indian rights.

Chief John Snow of the Stoney Band told a crowd of over 2,000 demonstrators outside the Peace Tower, "We did not sign the treaties with the premiers. We signed the treaties with the Queen's representatives."

Earlier, Alberta premier Peter Lougheed was the first of the nine premiers to publicly admit that he did not support the inclusion of native rights in the constitutional package. The Native people feel that there would be direct competition over natural resources

between them and provincial governments. They also fear the land claims would be affected if the provinces got their way in the new amended constitution proposal. According to Dion, Lougheed's government is now in Britain lobbying British parliamentarians to have the Canadian constitution patriated with the exclusion of Indian rights.

In referring to the provinces' control over natural resources, Snow said "it is like someone visiting you and they have no respect for you. They (the government) want those resources and they don't want anything to do with Indians."

Place d'honneur

Par Meredith Huntinghawk

Les anciens combattants Indiens avaient la place d'honneur, à la tête de la marche de protestation qui a eu lieu le 19 novembre 1981 à Ottawa.

Une quarantaine d'anciens combattants, marchant deux par deux, ont entraîné derrière eux plus de 2 000 Indiens venus à Ottawa de toutes les parties du pays pour participer à cette démonstration. La marche était organisée pour mieux faire ressortir l'abandon de l'article 34 de la Constitution canadienne — la clause qui explique en détail les droits aborigènes du peuple autochtone du Canada.

Même si les anciens combattants ont servi le Canada durant la deuxième guerre mondiale, ils n'arboraient pas le drapeau canadien. Ils ont préféré faire flotter l'Union Jack du Royaume Uni et le drapeau national du peuple autochtone canadien. Cette action symbolique provenait d'une décision à laquelle les Chefs étaient parvenus lors d'une réunion tenue la fin de semaine précédente à Sault Ste-Marie. Les Chefs ont décidé que "le Canada n'est pas prêt à respecter les obligations énoncées à l'article 91(24) de l'Acte de l'A.N.B." qui confère au gouvernement fédéral la responsabilité vis-à-vis des Indiens.

Les anciens combattants Indiens ont porté fièrement leur propre drapeau autochtone jusqu'au monument aux morts national. Le drapeau, qui représente toute la population autochtone du Canada, est un long bâton fait de jeune boisage écorcé et enrobé de

toile rouge. Des plumes d'Aigle doré sont fixées sur le bâton, à quatre pouces d'intervalles, à l'aide d'une cordelette de cuir. Douze plumes en tout ornent le drapeau.

"Le drapeau (Indien) a fait la guerre, mais ce jour-là il était porté en paix. Seuls les guerriers ou ceux qui ont participé à la guerre ont le droit de porter le drapeau" a expliqué Wilfred Shawanda, 38 ans, de l'Île Manitoulin. Shawanda n'a jamais fait partie des Forces armées canadiennes, mais il a à son actif dix-huit mois de combat actif au Vietnam. Faisant partie d'une division aéroportée, il a reçu la médaille de la République du Vietnam ainsi que la croix de la galanterie, décernée à son unité. "Je suis ici aujourd'hui parce qu'il ne faut jamais abandonner des camarades lorsqu'ils ont besoin de vous", a-t-il déclaré.

Un autre ancien combattant qui faisait partie de la marche de protestation de novembre était Manson Ireland, de la réserve d'Oneida, juste au sud de London (Ontario). "Je suis ici aujourd'hui parce que je me suis battu pour une démocratie et je commence à penser que c'était pour rien", a-t-il dit alors que le long défilé se dirigeait vers l'ouest, sur l'avenue Laurier. Ireland a passé quatre ans outre-mer, dans la région sud méditerranéenne, se battant contre le Troisième Reich allemand. Il était le gradé du groupe et avait la charge des anciens combattants. Il a ajouté qu'il ne peut se sentir que trahi par un pays pour lequel il était prêt à donner sa vie et qui, pour récompense, ignore maintenant son peuple.



Un ancien combattant Indien, seul devant le cénotaphe d'Ottawa.

LES INDIENS DU S.-O. DE L'ONTARIO PROTESTENT

par Lynne Jorgesen

Plus de 600 Indiens du sud-ouest de l'Ontario sont arrivés à Ottawa pour exprimer leur désenchantement vis-à-vis du plan du Premier ministre Pierre Trudeau de rapatrier la Constitution sans la section 34 — celle qui enchâsse les droits aborigènes et des traités.

Ils se sont joints à une foule estimée à trois mille Indiens provenant de toutes les régions du pays dans un défilé d'un mille et demi de long qui a déambulé à travers les rues d'Ottawa, du parc Major à la Tour de la paix, sur la colline parlementaire.

Des centaines de pancartes dépeignaient la colère des autochtones. Sur l'une on pouvait lire "Custer vit encore au 24 Sussex". Une autre demandait: "Est-ce que Louis Riel est mort pour cela?" Et une troisième disait: "En 1867 on nous a abandonnés. En 1981 on nous met dehors."

Dans toute la région du sud-ouest de la province, les parents Indiens n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école le jour de la démonstration. Clinton Albert et David Henry, deux élèves de cinquième année ne sont pas allés à l'école centrale de Westminster, à London. Les deux jeunes garçons ont bien profité de leur jour de congé et ils pensent que c'était une bonne façon d'apprendre quelque chose sur la Constitution.

Trois jeunes filles de l'école secondaire de l'Île Manitoulin sont parties à 2 h du matin dans l'un des nombreux autocars qui ont convergé de toute la province vers Ottawa. Elles étaient déterminées à jouer leur rôle en disant au gouvernement canadien qu'elles n'accepteraient pas le retrait de l'article 34 de la Charte des droits de la personne. Le Chef de la Bande St. Régis, Ernie Benedict, a déclaré qu'il était "heureux de participer à cette démonstration, mais cela m'attriste de penser que c'était nécessaire."

"Il est à peu près temps qu'ils considèrent la chose comme il se doit", de renchérir Evan John, un ancien de 93 ans de la réserve Oneida, "et pas en trichant."

Le Chef Ether Deleary, de la Bande Chippewa of the Thames a dit que les membres de sa Bande étaient "très déçus des mesures du gouvernement fédéral. On sent vraiment sourdre l'hostilité." Cependant, il a fait remarquer que "nous n'avons certainement pas l'intention d'être violents dans notre démonstration d'aujourd'hui".

Le Chef de la réserve des Six Nations, Wellington Staats, lui a fait écho en disant: "Nous sommes des négociateurs, pas des protestataires."

Sherry Henry, un travailleur du Centre des ressources des peuples autochtones de London a, pour sa part, fait remarquer que, dans les localités, les gens de réserves commencent à démontrer qu'ils se préoccupent de plus en plus de leur place dans la Constitution du Canada. "Ils s'en inquiétaient auparavant, mais ils ne pensaient jamais que cela irait si loin", a-t-il dit.

Rendue à sa destination, la foule a été reçue par le président de la Fraternité nationale des Indiens, Del Riley, un autochtone de la réserve de Chippewa on the Thames, près de London (Ontario).

Riley a remercié les protestataires et leur a promis que l'on continuerait à s'opposer, comme jamais on ne l'avait fait auparavant, aux mesures du gouvernement fédéral, jusqu'à ce que les droits aborigènes et des traités soient convenablement enchâssés dans la Constitution.

"Le gouvernement fédéral est en procès", a-t-il déclaré. "Les mesures qu'il prendra démontrera au monde s'il y a oui ou non une justice dans cette société."

DELEGATION

(suite de la page 3)

véhémence à peu près les mêmes préoccupations.

Mais il y a eu des failles considérables dans la délégation des Indiens du Québec. L'absence de représentants du Grand Conseil des Cris (la baie James) et de la Confédération des Indiens du Québec (CIQ) n'est pas passée inaperçue. Nombreux sont les Indiens du Québec qui ont fait des remarques désobligeantes sur le fait que le CIQ n'a pas soutenu la Fraternité nationale des Indiens (FNI), dont elle fait pourtant partie, et qui a organisé cette protestation. "Ils (le CIQ) ne font aucun effort pour soutenir leur propre organisation nationale (la FNI), comment peut-on alors s'attendre à ce qu'ils représentent convenablement les Indiens du Québec", a déclaré un conseiller de la Bande de la rivière Désert (Maniwaki).

Le CIQ, qui représente les Mohawks d'Oka, les Abénakis, les Micmacs et les Hurons de "La Belle Province", est le seul organisme Indien membre de la Fraternité nationale des Indiens. Les Montagnais, les Algonquins, les Maskapis, les Attikameks, les Cris et les Mohawks de Caughnawaga ne sont pas représentés par la CIQ, et donc encore moins par la FNI.

De façon ironique, ces nations non-membres sont venues protester en force tandis que la CIQ brillait par son absence. Un coup de fil donné au bureau de la CIQ s'est heurté à une fin de non-recevoir, car ils n'avaient aucun commentaire à faire sur leur absence.

Les délégués du CAM ont déclaré que, dans la région de la Côte Nord du Québec, il y avait des enfants Montagnais et Attikamek qui boycottaient l'école. D'autres tenaient des séances d'information sur les droits aborigènes, pour le bénéfice des élèves non-Indiens et de leurs professeurs.

La bataille commence

de Garnet Angeconeb

Au cours d'une démonstration paisible mais bien organisée, qui a eu lieu le 19 novembre à Ottawa, l'ancien président de l'Association des Indiens de l'Alberta, Joe Dion, a déclaré: "La bataille ne fait que commencer" pour réintégrer dans la Constitution canadienne les droits aborigènes et des traités.

Selon Dion, les provinces ne devraient pas avoir le droit de définir les droits des Indiens. Dans l'accord constitutionnel intervenu en novembre entre

les neuf provinces et le gouvernement fédéral, les provinces, pour la première fois, auront beaucoup à dire dans la définition des droits des Indiens. Les Indiens ont organisé une marche de protestation contre le retrait de l'article 34 de la Constitution... clause qui garantissait et protégeait leurs droits.

Le Chef John Snow, de la Bande Stoney a dit à une foule de plus de 2 000 protestataires qui s'étaient rassemblés au pied de la Tour de la paix à Ottawa: "Nous n'avons pas si-

gné des traités avec les premiers ministres provinciaux, mais avec les représentants de la reine."

Un peu plus tôt, le premier ministre albertain, Peter Lougheed, admettait publiquement qu'il n'était pas d'accord avec l'inclusion des droits autochtones dans la résolution constitutionnelle. Le peuple autochtone estime qu'il y aurait une concurrence directe à propos des ressources naturelles, entre eux-mêmes et les gouvernements provinciaux.

(suite à la page 8)

Mohawks scoff at amendments

CAUGHNAWAGA, Que. — The Mohawk Council of Caughnawaga has decided there's only one way to react to the secret government document which proposes to remove all discrimination against women in the Indian Act — that's with bitter scorn.

Mohawk Grand Chief Joseph Norton said the government proposal, leaked to the public in October, betrayed a lingering colonialist attitude on the part of the government toward the Indian community.

"The Department of Indian Affairs hangs onto the myth of white supremacy by making decisions without consultation

or sanction from the people involved," Norton said.

He then added sarcastically: "Can't have the bloody savages making their own decisions, eh wot?"

The document recommends an end to the practice where Indian women lose their Indian status if they marry non-Indians and can no longer own property on reserve or participate in Band business.

The two reasons these proposals were put together, the document says, centre around fear of criticism from the United Nations. First, the UN has already ruled that the Indian Act is discriminatory after hearing a submission from Sandra Lovelace, a woman

who lost her status after marrying a non-Indian. Second, the UN, which now has a convention against all forms of discrimination against women, will soon turn a very critical eye toward Canada if the issue isn't corrected because it signed the convention.

The proposed amendments should satisfy any complaint the UN might come up with, the document says.

To this, Norton replies: "It is apparent throughout the document that the major reason for Canada's anxiety to amend the discriminatory section (12(1)(b) of the Indian Act) is not so much to address injustices to Indian women per se, but to save Canada's

embarrassment in global politics."

For Indians, he continued, there is only one possible effect: an already complicated issue would become more confused.

"If we allowed the non-Indian man onto the reserve where there are already non-Indian women, the next thing you know you've got no Indians left."

Norton said the Caughnawaga Band Council will instead vote soon on whether to prevent Indian men who marry non-Indians from living on reserve in the future. Today, there are about 650 non-Indian women living in Caughnawaga.

If the government really wants to do something, it should help revamp the entire Indian Act because it discriminates "against all our civil and political rights.

"To amend only the section which has received the greatest pressure and publicity is to relieve only the blister of the government's heel while the Indians remain covered in sores."

Any federal policies will be rejected by Indians until national and international scrutiny is brought to bear on the entire trust relationship between the federal government and native people, Norton said.

Nova Scotia joins rally

By Clarence Kapay

Ten chiefs from Nova Scotia joined over 2,000 other status and non-status Indians and Inuit demonstrating on Parliament Hill to protest the federal government's exclusion of section 34.

Similar demonstrations took place in London, Toronto, Winnipeg and Edmonton. There were also protests held in major centers in the United States in New Zealand and Australia, all in support of the aboriginal cause said Chief John Snow, who addressed the crowd on Parliament Hill.

The accord signed last week by nine premiers and the federal government, gives the provinces all-out participation in any negotiations concerning aboriginal rights.

Chief Alex Christmas of the Membertou band in Nova Scotia said Prime Minister Trudeau was "dangling a carrot in front of nine donkeys, we are the carrot and the provinces are the donkeys".

Stan Johnson, the former president of the Union of Nova Scotia Indians, said the ten chiefs could have produced more support if the protest

hadn't been "on such short notice".

Native associations from across Canada have always been internally torn but with this protest there was solidarity.

Johnson said Indians have shown they are not as predictable as Trudeau thought. He thought there were going to be instances of violence and that would have put "the Canadian public against us . . .

"Another thing that impressed me is the fact that our people never panicked, they trusted the leaders." He went on to say the events of the day "had tremendous, tremendous impact, not only on the feds but on the Indian people as a whole."

In 1975, the Supreme Court ruled that the Indians in Nova Scotia never ceded any land to the Queen in the treaties and the agreement strongly stated that any decisions brought down were to be made by her and the native people.

If the constitution goes to Britain, minus the important clause entrenching treaty rights, we are, Chief Christmas says, going to win legally or politically.



INDIAN COUNTRY NAMES

RICHIBUCTO, N.B. — Indian for "long-extending bay or harbor."

SHEDIAC, N.B. — From the Indian for "running far in," a reference to the coastline.

SHIPPEGAN, N.B. — From the Micmac for "duck's passage."

SQUAMISH, B.C. — Indian for "mother of the wind."

NAMES IN THE NEWS

. . . **Warren Allmand**, a former liberal Cabinet Minister and minister of Indian Affairs, says he would consider campaigning against the constitutional package in London on behalf of Canadian Indians if asked. He adds, however, that he would go with reluctance because Indians should conduct their own affairs . . . **Bob Manuel**, president of the Union of B.C. Indian Chiefs, says there's no way he will be satisfied with recognition of just "existing" aboriginal rights in the constitution. Besides being limiting, he says the provision doesn't go far enough. "You've got to make sure that if there is going to be inclusion of aboriginal people (in the constitution), we have to have the right to consent (over any future changes)." . . . Referring to the same provision, which could become the clause defining aboriginal rights forever, **Charles Wood**, chairman of the Joint Council of the National Indian Brotherhood refused to object to the proposal "because we don't have final wording of the resolution." But, he told reporters he took exception to the way it is being written up. "The way they have written the constitution doesn't even take into account the native people's opinion." . . . But, **Prime Minister Trudeau** has advised native leaders to accept the provision for now. "It's not the best possible words, I agree with that," he said. "But I don't have the best charter in there, either, or the best amending formula. I'm just saying it's a start." . . . "If the consent clause isn't there, then I don't think we'll have a leg to stand on in the future," said elder **John Snow**, a member of the Joint Council. "We'll be at the mercy of the provinces." . . . Detracting attention from the constitution issue in Manitoba, **Charles Constant**, currently one of the four facilitators of the Keewatinowe Okimakanak, has denied charges that the 24 Chiefs who formed the organization were "bought off" by the Department of Indian Affairs. He says "any funds we get are the result of hard bargaining with Indian Affairs. We did get some extra money for housing last year, but that was to even up on the very expensive transportation costs for bringing in material to the North." These charges were made by the Grand Chief of the Four Nations Confederacy, **Lyle Longclaws** who formerly was the headman of all 61 Chiefs in the province . . . Finally, Chief **Russell Tobacco** of the Moose Lake Band in Manitoba says he will tear down a dam that is blocking fish from reaching traditional spawning grounds. He says that after "endless discussion" with the managers of the Burntwood Narrows Dam, Ducks Unlimited, some "drastic action" is needed to save the fish.

Yukon Indians want in

WHITEHORSE, Y.T. — While space at the resource development tables here is usually reserved for government and multi-national corporations, a new player is trying to find a way in.

The Council for Yukon Indians (CYI) has proposed a new crown corporation that, if accepted, would grab a piece of the resource action to be shared by both Indian and non-native Yukoners.

"In terms of oil and gas development, we see the corporate vehicle as the so-called "designated crown corporation" referred to in Bill C-48," Dave Porter, CYI vice-chairman for economic development, told more than 300

delegates at the October Northern Resources Conference. "This means that, should Bill C-48 pass into law, the federal government's equity interest in oil and gas projects in the Yukon would be transferred to the control of Yukoners."

As he continued to reveal the plan to the conference delegates, Porter also said the new corporate entity would not be a freeloader. "It would have to be able to purchase its equity and pay its own way in the operations in which it participates."

In an interview after the speech, Porter said it was obvious to him that Ottawa plans to maintain control of the

north, especially in the area of resources. But, he said "we think ours is a plan everyone can work with and, equally important, it will provide political stability."

The CYI is willing to negotiate a surrender of portions of its aboriginal heritage for this, Porter said, but only in return for the guaranteed right to earn the revenues required to meet their needs and aspirations.

He said the CYI recognizes that private industry is the backbone of the Yukon's economic development and that's the way it should remain. The Indian organization only wants to get "a new corporate player" into the game.

Les Mohawks se rient des amendements

CAUGHNAWAGA, Québec — Le Conseil Mohawk de Caughnawaga a décidé qu'il n'y a qu'une seule façon de réagir au document secret du gouvernement qui propose de retrancher toute discrimination contre les femmes dans la Loi sur les Indiens — et c'est de montrer le plus grand mépris.

Le grand Chef des Mohawk, Joseph Norton, a laissé savoir que la proposition du gouvernement, dont le public a pris connaissance en octobre à la suite d'une fuite, trahissait une attitude colonialiste de longue date de la part du gouvernement envers la collectivité Indienne.

"Le ministère des Affaires Indiennes entretient toujours le mythe de la suprématie des blancs dans les prises de déci-

sion, sans consultation ni sanction du peuple qui est pourtant le premier intéressé", de dire Norton.

Et d'ajouter sarcastiquement: "Ces m... sauvages ne peuvent même pas prendre leurs propres décisions, n'est-ce pas?"

Le document recommande que cesse la pratique en vertu de laquelle les femmes Indiennes perdent leur statut d'Indienne si elles marient des non-Indiens et qu'elles ne peuvent plus avoir de propriété sur la réserve ni participer aux affaires des Bandes.

Selon le document, deux raisons qui sous-tendent ces propositions sont axées sur la crainte de critiques de la part des Nations Unies. Premièrement, l'ONU a déjà décrété que la Loi sur les Indiens était

discriminatoire, après avoir entendu une soumission de Sandra Lovelace, une femme qui a perdu son statut après avoir marié un non-Indien. Deuxièmement, l'ONU qui a maintenant une convention contre toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes regardera le Canada d'un oeil très critique si cette situation n'est pas corrigée, car il a signé cette convention.

Les amendements proposés devraient permettre de répondre à toute plainte que pourrait énoncer l'ONU, dit le document.

Mais Norton réplique à cela: "On voit très bien dans tout le document que la raison principale pour laquelle le Canada veut à tout prix modifier la clause discriminatoire (12(1)b) de la Loi sur les Indiens) n'est

pas autant pour redresser des injustices envers les femmes Indiennes, mais pour éviter que le Canada se trouve dans une situation embarrassante au point de vue politique.

Pour les Indiens, continue-t-il, cela ne peut avoir qu'un seul effet: compliquer une situation qui est déjà confuse.

"Si nous ouvrons aux non-Indiens des réserves où il se trouve déjà des femmes non-Indiennes, la première chose que l'on saura c'est qu'il n'y aura plus d'Indiens."

Norton dit que le Conseil de la Bande de Caughnawaga préfère voter bientôt sur la possibilité d'empêcher les Indiens qui marient des femmes non-Indiennes de vivre dans la réserve à l'avenir. Il y a actuellement environ 650 femmes non-Indiennes qui vivent à Caughnawaga.

Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose, il devrait aider à revoir toute la Loi sur les Indiens, parce qu'elle comporte des discriminations "contre tous nos droits civils et politiques".

"Si l'on ne fait que changer la clause dont on a le plus parlé et qui a été soumise aux plus grandes pressions, cela ne fera qu'enlever une écharde dans le talon du gouvernement, tandis que les Indiens restent aux prises avec une maladie virulente."

Les Indiens rejeteront toutes politiques fédérales jusqu'à ce qu'un examen minutieux soit effectué, aux niveaux national et international, sur tout le concept des rapports de confiance entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones, a déclaré Norton.

La N-E est de la partie

par Clarence Kapay

Dix chefs de la Nouvelle-Écosse se sont joints à la foule de plus de 2 000 Inuit et Indiens inscrits et non-inscrits qui ont protesté devant la colline parlementaire contre l'exclusion de la clause 34 par le gouvernement fédéral.

Des démonstrations analogues ont eu lieu à London, Toronto, Winnipeg et Edmonton. Des protestations ont également été organisées dans les grands centres, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie, tous à l'appui de la cause aborigène, a déclaré le Chef John Snow, en s'adressant à la foule regoupée sur la colline parlementaire.

L'accord signé la semaine dernière par les neufs premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral donne aux provinces le droit de participer pleinement à toute négociation concernant les droits aborigènes.

Le Chef Alex Christmas de la Bande Membertou, en Nouvelle-Écosse, a déclaré que le Premier ministre Trudeau était en train de "faire danser une carotte devant neuf ânes, mais nous sommes la carotte et les provinces sont les ânes".

Stan Johnson, président sortant de l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse, a déclaré que les dix chefs

auraient pu réagir de façon plus dynamique si la protestation ne s'était pas organisée "à la dernière minute".

Les associations autochtones de tout le Canada ont toujours eu à souffrir de guerres intestines, mais cette protestation en était une de solidarité.

Johnson a déclaré que les Indiens ont montré qu'ils ne sont pas aussi prévisibles que Trudeau le pensait. Il croyait qu'il y aurait des cas de violence et que "cela aurait tourné le public canadien contre nous... Un autre point qui m'a fort impressionné est le fait que nos gens n'ont jamais pris panique: ils ont fait confiance à leurs chefs." Il a continué en disant que les événements de la journée avaient eu des répercussions immenses, non seulement sur les tenants du fédéral, mais également sur le peuple Indien dans son ensemble.

En 1975, la Cour suprême avait décrété que les Indiens de la Nouvelle-Écosse n'avaient jamais cédé de terre à la reine par les traités et l'entente énonçait clairement que toute décision devait être prise par elle et le peuple autochtone.

Si la Constitution va à Londres, sans la clause importante qui enchâsse les droits des traités, nous allons gagner juridiquement ou politiquement, de dire le Chef Christmas.

LES NOMS DANS LES NOUVELLES

Warren Allmand, ancien membre du Conseil des ministres et ministre des Affaires Indiennes, a déclaré qu'il serait prêt, si on le lui demandait, à partir en campagne contre la présentation de la résolution constitutionnelle à Londres, au nom des Indiens canadiens. Il a ajouté, cependant, qu'il irait à contrecœur, car il pense que les Indiens devraient mener leurs propres affaires... Bob Manuel, président de l'Union des Chefs Indiens de C.-B., dit qu'il ne voit pas comment il pourrait être satisfait que la Constitution comprenne uniquement les droits aborigènes "existants". En plus d'être limitative, dit-il, la clause ne va pas assez loin. "Il faut s'assurer que si l'on inclut dans la Constitution le peuple aborigène, il ne faut pas oublier non plus le droit de consentement (vis-à-vis tout changement futur)." ... En parlant de la même clause, qui pourrait devenir celle qui définit à tout jamais les droits aborigènes, Charles Wood, président du Conseil mixte de la Fraternité nationale des Indiens a refusé de s'opposer à la proposition "parce que nous n'avons pas le texte final". Mais il a déclaré aux journalistes qu'il n'aimait pas du tout la façon dont elle était rédigée. "La façon dont ils ont écrit la Constitution ne semble pas tenir compte de l'opinion des peuples autochtones." ... Mais, le Premier ministre Trudeau a fait savoir aux Chefs autochtones qu'ils devaient accepter la cause pour l'instant. "Ce ne sont pas les meilleurs mots possibles, j'en conviens", dit-il. "Mais je n'ai pas non plus là-dedans la meilleure Charte, ni la meilleure formule d'amendement. Je dis simplement que c'est un début." ... "Si la clause du consentement n'est pas là, je ne pense pas que nous serons en bonne position de défense à l'avenir", a dit l'Ancien John Snow, membre du Conseil mixte. "Nous serons à la merci des provinces." ...

Les Indiens dans le jeu

WHITEHORSE, Yukon — Ici, lorsqu'on parle d'exploitation des ressources, cela est habituellement réservé au gouvernement et aux multinationales. Mais un nouveau joueur entre en jeu.

Le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) a proposé une nouvelle société de la couronne qui, si elle est acceptée, bénéficierait de l'exploitation des ressources, pour le plus grand bien à la fois des Indiens et des Yukonnais non-autochtones.

"En ce qui a trait à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, nous voyons notre entreprise comme la "société de la couronne désignée" mentionnée dans le Bill C-48", a déclaré Dave Porter, vice-président du CIY pour le développement économique devant plus de 300 délégués

lors de la Conférence d'octobre sur les ressources nordiques. "Cela signifie que, si le Bill C-48 devient loi, les intérêts que le gouvernement fédéral possède dans les projets d'exploitation du pétrole et du gaz au Yukon tomberaient sous le contrôle des habitants de cette région."

Alors qu'il continuait à révéler ses plans aux délégués de la conférence, Porter a déclaré que la nouvelle société envisagée serait rentable. "Elle devra pouvoir être capable d'acheter ses intérêts et de défrayer ses coûts d'exploitation dans les projets auxquels elle participera."

Dans une entrevue accordée après son allocution, Porter a dit qu'il ne faisait aucun doute, pour lui, qu'Ottawa essayait de garder le contrôle du Nord, particulière-

ment dans le secteur des ressources. Mais il a dit que "nous pensons que tout le monde devrait s'y retrouver dans notre plan et, ce qui est encore plus important, il devrait fournir une certaine stabilité politique".

Le CIY est prêt à négocier l'abandon de certaines parties de son patrimoine aborigène pour cela, a déclaré Porter, mais seulement si nous obtenons en retour le droit assuré de gagner les revenus dont nous avons besoin pour satisfaire nos besoins et nos aspirations.

Il a dit que le CIY reconnaît que l'industrie privée est l'épine dorsale du développement économique du Yukon et que cela est très bien ainsi. L'organisation Indienne désire simplement entrer commercialement dans le jeu.



Indians and the Law

Red Bank band versus Gilbert Smith

By Bill Badcock

In February, 1973, on the allegation of the Red Bank Indian Band, the Attorney-General of Canada on behalf of Her Majesty the Queen laid an information before the Federal Court claiming that Gilbert Smith, a non-Indian, was in illegal possession of part of the Red Bank Indian Reserve No. 7 in New Brunswick.

William T. Badcock is a non-status Indian of Mohawk descent. In 1973 he entered Queen's University at Kingston, Ontario, from which he graduated with an LL.B. in 1976. He was called to the Bar of Ontario in April 1978.

This allegation was based on the contention that the piece of property on which Mr. Smith resided, while it had been surrendered in 1895, had never been paid for, and that therefore it was still Indian land.

Mr. Smith, who held deeds for the property given to him when he purchased it from former possessors, raised two grounds of defence. He contended that the surrender of 1895 caused the land to be vested in the province and not the federal Crown, and that, in any case, he held the land by virtue of the law of adverse possession.

In order to succeed with the defence of adverse possession, Mr. Smith would have to prove that he and his predecessors in occupation, with the full knowledge of the rightful owner, had been in actual, open, exclusive, continuous and undisputed possession of the property for a period of time. In the case of the Crown being the owner, this period of time is at least 60 years.

At the trial level, the action was dismissed. Although Justice Dube didn't agree with the first defence, that the surrender had caused the land to pass from the federal Crown to the province, thereby leaving Canada with no interest in its possession, he did agree with the defence of adverse possession.

In his reasons for judgment, given in September, 1977, Justice Dube said:

"... the Indians were granted a licence of occupancy in 1808 by the province (of New Brunswick, which had been formed in 1784), which they neglected to exercise over the tract of land along the Little Southwest Miramichi River. From the 1830's to

the Surrender of 1895, the Indians lost their right of occupancy through adverse possession. The 1895 Surrender could not, of course, transfer to the (federal) Crown what the surrenderers had already lost and adverse possession throughout that period ran against the province, the (owner) entitled, up to the Agreement of 1958 (which settled all outstanding problems relating to Indian reserves in New Brunswick and transferred to the federal Crown all the rights of the province in reserve lands). The latter Agreement could not affect adverse possession already established. . . .

Within that tract of land along the Little Southwest Miramichi River lies the present day non-Indian community of Lyttleton wherein is located the parcel of land possessed in 1838 by Ebenezer Travis. From that parcel, Lot 6 was admittedly occupied by James Mutch in 1898. His grandson Isaac built on it in 1904 and sold from it to (Gilbert Smith) in 1952, 1958 and 1959, the property now being claimed in the present information.

During that whole period, from 1838 to the date of this information in 1973, or a period of 135 years, adverse possession has not been effectively interrupted by any of the parties entitled to do so, namely the province of New Brunswick from 1838 to 1958, the government of Canada from 1958 to 1973, and the Red Bank Band with reference to their own rights of occupancy throughout the period.

I therefore find that the defendant and his predecessors have established adverse possession on the subject property as against anyone and I dismiss plaintiff's action. . . ."

This decision, of course, pleased Mr. Smith, who had been told that he did not have to give up possession of land he had purchased in good faith, but it was a blow to both the Red Bank Band, that felt its land had been unfairly alienated, and the federal government, whose neglect and tardiness of action had caused the whole problem.

When the land had been surrendered by the Indians in 1895, it had been for the express purpose of allowing the squatters there, who had occupied the land for quite a long time, to obtain title and to allow the Crown to effect such

a sale. However, although the lands were given up by the Indians in good faith, the government had failed to collect any money from the squatters occupying the lands and the Indians had never been paid. Because of the action, or rather inaction of the federal government, the non-Indians living on Indian land that is the present site of Lyttleton enjoyed rent-free living at the expense of the Indians, while all the time adverse possession was running against those who had rights of possession.

Because of this embarrassment, and the potential problems that might be created by allowing such a precedent to stand in relation to Indian lands in New Brunswick, the federal government appealed the trial decision. This appeal was heard in Fredericton in November, 1979, before Justices Urie, Kelly and LeDain, and Justice LeDain delivered the unanimous reasons for judgment in June, 1980.

It's interesting to note that, at the trial level, the lawyers acting for Her Majesty and, by extension, for the Red Bank Band, never questioned the validity of the 1895 surrender in the first place. If they had, and it had been determined that the surrender had not been voluntary or in good faith, this might have solved the issue immediately. It's also interesting to note that, although the Royal Proclamation of 1763 was not specifically pleaded, the trial judge mentioned it, saying that its terms did not apply to Indian lands in New Brunswick.

On appeal, the essential issues were whether Her Majesty in Right of Canada had the right to possession apart from the question of adverse possession and, if so, had adverse possession been proven by Gilbert Smith through his and his predecessors' unbroken line of possession.

On the first issue of whether the federal Crown had any right to possession of the land that would give it standing to bring the issue to Court, Justice LeDain said:

"... The legal title to land in an Indian reserve is in the Crown (in Right of Canada), with the beneficial interest, in the absence of an agreement such as that which was entered into in the present case in 1958, belonging to the province in which the land is located by virtue of section 109 of the *B.N.A. Act*. The Crown's title is subject to the Indian right or interest (sometimes referred to as the "Indian title")

which has been characterized as personal and usufructuary in nature. When the Indian title is extinguished, the beneficial interest in the land reverts to the province in the absence of an agreement that has transferred that interest to Canada. The exclusive federal legislative jurisdiction with respect to "Indians, and Lands reserved for the Indians" under section 91(24) of the *B.N.A. Act* does not confer on the government of Canada a right of property in the reserves or a power to appropriate the provincial interest in land in a reserve, but it carries by implication a power of management and control of the reserves. . . .

... The question, then, is what in the light of these various rights, interests and relationships, is the nature and basis of the right to possession that is asserted by the appellant's action? . . ." After determining that the land in question was indeed originally part of the Red Bank Reserve, Justice LeDain went on to disagree with the trial judge on the effect of the 1895 surrender, saying that it had the effect of extinguishing the Indian right of occupation or possession in respect to the land. He then went on to consider the effect of the agreement of 1958, by which all provincial interests in Indian lands in New Brunswick were transferred to Canada. He held that the title to the land, which had been vested in the province prior to the agreement, had not been affected by the 1958 agreement and that, therefore, the federal government could not base its action for possession on title.

However, he then considered the federal government's right to bring the action based on its continuing jurisdiction and responsibility and said:

"... whether or not surrendered lands remain part of a reserve as defined by the *Indian Act*, they remain, until finally disposed of, lands reserved for the Indians within the meaning of s.91(24) of the *B.N.A. Act*, and as such within federal legislative jurisdiction. . . . It is land that is still held for the benefit of the Indians, although they have agreed to accept the proceeds of sale of it in place of their right of occupation. . . .

... the Crown in right of Canada has, as an incident of (the continuing) power of control and management, the right to bring an action

to recover the possession of surrendered land. . . ."

Having determined that the appellant had the right to bring an action to recover possession, Justice LeDain then considered the question of adverse possession and said that, in his opinion, the evidence presented at trial did not establish the necessary continuous adverse possession by Gilbert Smith and his predecessors in possession of the required sixty years and that, therefore, the federal government was entitled to possession of the land.

He then considered whether, as a condition of obtaining vacant possession of the land, the federal government should have to pay Gilbert Smith compensation for his improvements to the land over his years of occupation. He answered this in the affirmative, saying:

"... this is a case in which the Crown must be held, as a result of its long inaction, . . . with knowledge that the land was being occupied by non-Indians, to have stood by and acquiesced in the improvements made by the respondent and his predecessors in occupation. The Crown, whether represented and advised by the federal government or the provincial government, knew of the occupation of the land by non-Indians from 1838 but never took positive steps to regularize the situation one way or the other. In view of the Crown's conduct, it would be unconscionable to permit it to recover vacant possession of the land without compensation for the improvements."

In passing, Justice LeDain commented on the effect of the Royal Proclamation of 1763 and declared that it did indeed apply to Indian lands in New Brunswick. He said:

"... The Proclamation reserved for the use of the Indians 'all the Land and Territories not included within the Limits of Our said Three new Governments, or within the Limits of the Territory granted to the Hudson's Bay Company. . . .'. In the *St. Catherine's Milling* case, it was held . . . that the words 'all the Lands and Territories' in this provision must, in view of the words of the preamble of the Proclamation, refer to the territory 'ceded and confirmed' (to Britain by France) in the Treaty of Paris. Even on this

(continued on page 7)

La Bande de Red Bank *Contre* Gilbert Smith

Par Bill Badcock

En février 1973, sur l'allégation de la Bande des Indiens de Red Bank, le procureur général du Canada, au nom de Sa Majesté la reine, déposait devant la cour fédérale un acte d'accusation revendiquant que Gilbert Smith, un non-Indien se trouvait en possession illégale d'une partie de la réserve Indienne de Red Bank no 7, au Nouveau-Brunswick.

William T. Badcock, Indien non inscrit de descendance mohawk, a fréquenté l'Université Queens, à Kingston, Ontario de 1973 à 1976, année où obtint son baccalauréat en Droit. Il fut admis au Barreau de l'Ontario en avril 1978.

Cette allégation était basée sur la prétention que le terrain sur lequel M. Smith habitait, même s'il avait été abandonné en 1895, n'avait jamais été payé et que par conséquent, c'était encore là terre Indienne.

M. Smith, qui détenait les titres de propriété que lui avaient remis les anciens propriétaires, défendit sa cause sur deux plans: il affirmait d'une part que, par la capitulation de 1895, le droit de propriété avait été versé, non pas à la Couronne fédérale mais à la province, et que, de toute façon, il était propriétaire de sa terre en vertu du principe de la possession adverse.

Afin de gagner sa cause sur cette base, M. Smith devait prouver que lui-même et ses prédécesseurs qui avaient occupé la terre, en pleine connaissance de cause du propriétaire "en droit, avaient été réellement en possession totale, exclusive, continue et indiscutable de ladite propriété pendant une certaine période de temps. Si la Couronne était le propriétaire, cette période doit être d'au moins 60 ans.

Lors du procès, la cause obtint une fin de non-recevoir. Même si le juge Dubé n'était pas d'accord avec le premier point de la défense, autrement dit que l'abandon de la terre avait transféré la propriété de la Couronne fédérale à la province, ce qui laissait le Canada sans droit ni intérêt envers sa possession, il convenait du deuxième point: la possession adverse.

Dans ses explications sur son jugement, qu'il rendit en septembre 1977, le juge Dubé déclarait:

"... les Indiens avaient obtenu un permis d'occupation en 1808, délivré par la province (du Nouveau-Brunswick, elle-même formée en 1784), qu'ils négligèrent d'appliquer à la bande

de terre qui longe la petite rivière Miramichi du Sud-Ouest. De 1830 à la capitulation de 1895, les Indiens perdirent leurs droits d'occupation en vertu de la possession adverse. La capitulation de 1895 ne pouvait bien entendu avoir pour effet de transférer à la couronne (fédérale) ce que les vaincus avaient déjà perdu et tout au long de cette période la possession adverse alla à l'encontre de la province, l'ayant droit (propriétaire), jusqu'à l'accord de 1958 (qui régla tous les problèmes en suspens ayant trait aux réserves Indiennes au Nouveau-Brunswick et transféra à la couronne fédérale tous les droits de la province vis-à-vis les terres des réserves). Cet accord ne pouvait altérer la possession adverse déjà établie. . . .

Et c'est sur cette bande de terre, le long de la petite rivière Miramichi du Sud-Ouest que se trouve la communauté non-Indienne actuelle de Lyttleton où est situé le terrain détenu en 1838 par Ebenezer Travis. De ce terrain, on admet que le lot 6 était occupé par James Mutch en 1898. Son petit fils Isaac y bâtit maison en 1904 et le revendit à (Gilbert Smith) en 1952, 1958 et 1959, propriété qui fait l'objet des revendications dans le présent acte d'accusation.

Tout au long de cette période, de 1838 à la date du présent acte d'accusation en 1973, soit un laps de temps de 135 années, la possession adverse n'a aucunement été interrompue par l'une quelconque des parties y ayant droit, à savoir la province du Nouveau-Brunswick de 1838 à 1958, le gouvernement du Canada de 1958 à 1973 et la Bande de Red Bank si l'on s'en réfère à leurs propres droits d'occupation au cours de cette période.

Je trouve donc que le défendeur et ses prédécesseurs ont établi une possession adverse sur ledit terrain contre quiconque et je décrète une fin de non-recevoir à la demande du plaignant. . . ."

Bien entendu, cette décision ravit M. Smith, qui sut ainsi qu'il n'avait pas à abandonner une terre qu'il avait achetée de bonne foi, mais c'était un coup dur non seulement pour la Bande de Red Bank, qui estimait que ce terrain avait été aliéné de façon non équitable, mais également pour le gouvernement fédéral dont la négligence et la lenteur

d'action avaient causé tout le problème.

Lorsque les Indiens avaient abandonné toutes leurs terres en 1895, cela avait été fait expressément dans le but de permettre aux colonisateurs qui se trouvaient là à cette époque, et qui avaient occupé la terre depuis un certain temps déjà, d'obtenir leurs titres de propriété et de permettre à la couronne d'effectuer une telle vente. Cependant, même si les Indiens avaient abandonné leurs terres de bonne foi, le gouvernement avait omis de percevoir l'argent des colonisateurs qui occupaient les terres et les Indiens n'avaient jamais été payés. A cause de ce procès, ou plutôt à cause de l'inaction du gouvernement fédéral, les non-Indiens qui vivaient sur les terres Indiennes qui constituent actuellement le site de Lyttleton vivaient en fait sans loyer, aux frais des Indiens, pendant que le principe de la possession adverse allait durant tout ce temps à l'encontre des intérêts de ceux qui avaient droit à la possession.

Etant donné cette situation embarrassante, et les problèmes que cela pouvait créer si un tel précédent s'établissait en ce qui concerne les terres Indiennes au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral fit appel. Et cet appel fut entendu à Fredericton, en novembre 1979, devant les juges Urie, Kelly et LeDain. Ce dernier donna les raisons unanimes du jugement en juin 1980.

Il est intéressant de noter que, au niveau du procès, les avocats qui représentaient Sa Majesté la reine et, par extension, la Bande de Red Bank, ne questionnèrent jamais la validité de l'abandon des terres en 1895. S'ils l'avaient fait, et il a été déterminé que l'abandon ne s'est pas fait volontairement ni de bonne foi, cela aurait pu résoudre immédiatement la question. Il est également intéressant de remarquer que, même si l'on ne plaide pas spécifiquement la Proclamation royale de 1763, le juge la mentionna, disant que ces termes ne s'appliquaient pas aux terres Indiennes du Nouveau-Brunswick.

Lors de l'appel, les points essentiels qui furent mis de l'avant furent de savoir si Sa Majesté en chef du Canada avait le droit de possession, mis à part la question de la possession adverse et, dans ce cas, si la suite de possession ininterrompue de Gilbert Smith et de ses prédécesseurs constituait une preuve de cette possession adverse.

Sur le premier point à savoir si la Couronne fédérale avait

un droit quelconque à la possession de la terre qui pourrait la conduire à présenter sa cause devant un tribunal, le juge LeDain déclara:

"... Le titre légal à la terre dans une réserve Indienne réside dans la Couronne (en chef du Canada), l'intérêt bénéficiaire, en l'absence d'une entente comme celle qui a été conclue dans le cas présent en 1958, appartenant à la province dans laquelle le terrain est situé, en vertu de l'article 109 de l'Acte de l'A.N.B. Le titre de la Couronne est sujet aux droits ou aux intérêts Indiens (que l'on appelle parfois le "titre Indien") caractérisé comme étant de nature personnelle et d'usufruit. Lorsque le titre Indien n'existe plus, l'intérêt bénéficiaire dans la terre retourne à la province en l'absence d'un accord transférant ledit intérêt au Canada. La juridiction législative fédérale exclusive en ce qui concerne les "Indiens et les terres réservées aux Indiens" en vertu de la clause 91(24) de l'Acte de l'A.N.B. ne confère pas au gouvernement du Canada un droit de propriété dans les réserves ni un pouvoir de s'approprier les intérêts provinciaux de terres dans une réserve, mais elle comporte implicitement un pouvoir de gestion et de contrôle des dites réserves. . . .

"... La question est donc de savoir, à la lumière de ces divers droits, intérêts et rapports, quelle est la nature et la base du droit de possession que prétend l'appelant dans sa cause? . . ."

Après avoir déterminé que la terre en question faisait effectivement partie à l'origine de la réserve de Red Bank, le juge LeDain de la cour d'appel en vint à ne pas être d'accord avec le juge du procès sur les effets de la capitulation de 1895, en déclarant que cela avait en fait supprimé le droit Indien d'occupation ou de possession de la terre. Il poursuivit son raisonnement en considérant l'effet de l'accord de 1958, en vertu duquel tous les intérêts provinciaux dans les terres Indiennes du Nouveau-Brunswick passaient au Canada. Il maintint que le titre de propriété de la terre, qui avait été investi à la province avant l'accord, n'avait pas été altéré par l'accord de 1958 et que, par conséquent, le gouvernement fédéral ne pouvait baser là-dessus sa cause pour la possession du titre.

Cependant, cela ne l'empêcha pas de considérer le droit du gouvernement fédéral d'in-

tenter une action en justice en se basant sur sa responsabilité et sa juridiction continues; et c'est ce qui lui fit dire:

"... que les terres abandonnées continuent de faire partie ou non d'une réserve telle que définie par la *Loi sur les Indiens*, elles demeurent, jusqu'à ce qu'on en dispose de façon finale, des terres réservées aux Indiens dans l'esprit de l'article 91(24) de l'Acte de l'A.N.B., et en tant que telles, elles se trouvent sous la juridiction législative fédérale. . . . Il s'agit de terres qui sont toujours conservées pour le bénéfice des Indiens, même s'ils ont convenu d'accepter les produits de la vente des dites terres en contrepartie de leurs droits d'occupation. . . .

"... La Couronne en chef du Canada a, en tant que privilège vis-à-vis le pouvoir (permanent) de contrôle et de gestion, le droit d'intenter une action en justice pour recouvrer la possession de terres abandonnées. . . ."

Ayant déterminé que l'appelant avait le droit d'intenter une action pour recouvrer possession, le juge LeDain considéra ensuite la question de la possession adverse en déclarant que, à son avis, la preuve présentée lors du procès n'avait pas établi la possession adverse continue nécessaire, par Gilbert Smith et ses prédécesseurs, vis-à-vis des 60 années requises et que, par conséquent, le gouvernement fédéral avait droit à la possession de la terre.

Il considéra ensuite si, pour obtenir la libre possession de la terre, le gouvernement fédéral aurait dû verser à Gilbert Smith une compensation pour les améliorations que ce dernier aurait apportées à la terre au cours de ses années d'occupation. Il répondit à ce point par l'affirmative, en disant:

"... Il s'agit d'un cas où il faut en déduire que la Couronne, par suite de sa longue inaction, . . . savait que la terre était occupée par des non-Indiens, qu'elle n'a rien fait et qu'elle était d'accord avec les améliorations effectuées par le répondant et ses prédécesseurs lors de leur occupation successive de ladite terre. Quelle soit représentée et conseillée par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, la Couronne était au courant que la terre était occupée par des non-Indiens à partir de 1838, mais elle n'a jamais pris de mesure concrète pour régulariser la situation

(suite à la page 7)

Conference provides messages

By Howard Bernard

WINNIPEG, Man. — For many years the department of Indian affairs has been accused of being paternalistic. They knew what was best for Indian people. They had the programs to take care of their wards.

Recently, however, band representatives were treated to a new breed of departmental cat; one that actually listened and learned.

At a Band Training Conference in Winnipeg in mid-November, George Fotheringham, Director of Band Training and Advisory Services, told representatives and speakers alike that he "had been getting very clear messages. Some like ice-water and others more subtle and my intention is to try and become accountable as much as I can towards these messages."

Adam Eneas of the Native Training and Research Institute in Vancouver said he was glad to see the department (Indian affairs) taking an interest in band training as "this will ensure that the necessary dollars will be put in place."

Elaine Herbert, also from B.C. said they want to take the initiative to provide their own training "for our own people."

People at the reserve level, she says, must develop their own training philosophy. "We as Indians must know where we've been if we're to know where we're going."

Management development is seen as the most important effort by Don Bellegarde of the Saskatchewan Indian Community College.

The aim of his group is to coordinate all Indian management training in that province. He would like his group to have an opportunity to evaluate the material presently used by the department's staff training people. They would also like to develop the training delivery systems.

"We're not going to reinvent the wheel every time we drive the car," he said.

Joanna Bernardi and Laura Johnston from Ontario felt that from the presentations by various groups and individuals it was "apparent that there are

determined Indian people in Canada."

They felt that Indian people and departmental people had to meet on a common ground where devolution could become a reality. "We have to have training needs met at the band level," they said.

What they emphasized and asked for was flexibility "so that all our needs can be met at all levels."

One stumbling block on the Indian path is simply understanding the bureaucracy.

Their main questions dealt with the financial process, the amount of dollars available and the type of services available from the department of Indian affairs.

They realized that before they could acquire flexibility there was a need for communication. Along with communication, however, is the need for consultation but "this isn't always the way it works."

Different things (in the area of training) according to Bernardi and Johnston, are being done in different areas but this seems to be on an ad hoc

basis yet this shouldn't be the way it works.

Having listened to representatives from the various Indian Management Training Institutes, they stated that instead of being tied down to a particular institute "we want to be able to shop around. If someone else can give us a better program why shouldn't we go there?"

Referring to an earlier statement by Andrew Rickard about getting rid of "that building" in Hull (D.I.A.) these two ladies saw this conference "as a beginning of working together. We don't want confrontation, we want consultation and cooperation. Even though some people want to get rid of Indians affairs it's a necessity.)

While Fotheringham did promise to help he did not promise anyone the moon.

In his closing remarks he made it known that some things were beyond his control in the area of training.

"Concerning some of the messages I received over these three days," he said, "I think I can have impact on

some, others I can only try and influence."

He received and understood the message that Indian people don't want to be dependent on the DIA for training, they want to be dependent on Indian people.

"I understand that the most effective Indian adult education is when it's done by Indian people," he said.

Training organizations, in his estimation, that are involved in the provision of training should be developing their own network for sharing ideas and that cooperation between the department and training organizations is crucial.

"Training," he said, "has to be geared to the unique culture of Indian people and Indian training should be designed by Indian people for delivery at the band level."

He ended his remarks with one simple statement which left those in attendance with a clear picture of the type of person he is. "I will move on those questions where I can and I will be honest where I can't."

Ideas exchanged

By Howard Bernard

WINNIPEG, Man. — Indian people, whether it be at the band level or the tribal council level, are growing more and more aware of the need for better education and training if they are to control their destiny.

In an effort to find out what would make training for Indian

people more effective, a National Band Training Conference was held in Winnipeg, Manitoba from November 16 to 18, 1981.

As George Fotheringham, the Director of Band Training and Advisory Services, put it on the opening day, "we're here to talk and exchange ideas. To find out what's hap-

pening to who and what direction we should take to make band training more effective."

It didn't take too long to find out what was happening to who.

Beginning with the Yukon in the morning and ending with Saskatchewan in the late afternoon, representatives and observers heard regional presentations on band training in the various regions as it stands today.

Frank Lacosse, Band Training Facilitator for the Yukon, said that the pressure for change in his region is coming from the bands. They don't want their people to have to go outside (the Yukon) for education. They want it in their home communities. "The honoring of this request," he said, "must be reflected in the shifting of services to the community."

Although many regions felt that the total band training program was limited by a lack of funds, another problem was common to four of the eight regions; there is a frequent turnover at the band administration and council level which leaves untrained people to try and carry on.

Ed Skabar, Regional Superintendent of Special Services and Continuing Education in

Manitoba, doesn't see these trained people leaving as a hindrance however.

"Trained people leaving can be a good thing," he said. "Because of their training they know what is going on and are able to hold chiefs and councillors accountable."

Although it was a band training conference, Wally Sinclair, Regional Superintendent of Continuing Education in Saskatchewan, was firm in his belief that "training should be for all the membership not

just the chief, council and band staff."

The first day ended with a summary of the presentations and in essence what was being said was that there was a definite need for training because programs from the department are being passed to bands without proper training and the result is frustration.

*Indian News will feature an analysis of the Band Staff Training program at a later date.



RED BANK (continued from page)

narrow view of the words 'all the Lands and Territories', there are two observations to be made with respect to Nova Scotia: the first is that while Nova Scotia was a British colony, by Article IV of the Treaty of Paris, France expressly renounced any claim it might have to Nova Scotia, which would appear to include it in territory 'confirmed' to Great Britain by the Treaty. . . . The second observation with respect to Nova Scotia is that part of the territory

that was ceded by the Treaty was placed outside the boundaries of the new Government of Quebec and added to Nova Scotia. It is my impression that this would be the territory that later became New Brunswick."

In any case, the whole question will undoubtedly go to one further appeal in the Supreme Court of Canada, and it will be interesting to see what the highest Court in Canada will have to say about these issues.



Dan Bellegarde, Saskatchewan

Conférence sur la formation des Bandes

Par Howard Bernard

WINNIPEG, Man. — Voici bien des années que le ministère des Affaires Indiennes est accusé de paternalisme. Ils savaient ce dont les Indiens avaient besoin. Ils avaient les programmes pour s'occuper de leurs pupilles.

Cependant, les représentants des Bandes ont eu récemment l'occasion de rencontrer une nouvelle catégorie d'agent du ministère: des gens qui écoutent et apprennent.

Lors d'une Conférence sur la formation des Bandes qui s'est tenue à la mi-novembre à Winnipeg, George Fotheringham, directeur des Services de formation et de consultation (Bandes), a déclaré aux délégués et conférenciers que "il avait reçu des messages très clairs. Certains aussi clairs que de l'eau de roche et d'autres plus subtils. Mais mon intention est d'essayer de devenir aussi responsable que je le peux envers ces messages."

Adam Eneas, de l'Institut de formation et de recherche autochtones, à Vancouver, a dit qu'il était heureux de voir que le ministère (les Affaires Indiennes) s'intéressait à la formation des Bandes car "cela assurera que les sommes nécessaires soient affectées là où il le faut."

Elaine Herbert, également de C.-B., a déclaré qu'ils voulaient prendre l'initiative de fournir leur propre formation "pour nos propres gens".

Selon elle, les gens doivent développer leur propre philosophie de formation au niveau des réserves. "En tant qu'Indiens, nous devons savoir d'où nous venons si nous voulons savoir où nous allons."

Selon Don Bellegarde, du Collège communautaire Indien de la Saskatchewan, l'effort le plus important à faire dans ce domaine est le développement de la gestion.

Son groupe a pour but de coordonner toute la formation en gestion Indienne dans cette province. Il aimerait que son groupe ait l'occasion d'évaluer le matériel qui est actuellement utilisé par le personnel affecté à la formation au Ministère. Ils aimeraient également mettre au point les systèmes en vertu desquels la formation est dispensée.

"Nous n'allons pas réinventer la roue chaque fois que nous conduisons une voiture", a-t-il dit.

Joanna Bernardi et Laura Johnston, d'Ontario, estiment que les exposés faits par divers groupes et diverses personnalités indiquent "qu'il y a

manifestement des Indiens déterminés au Canada".

Elles pensent que les Indiens et les gens du ministère devaient se rencontrer sur un terrain commun où la délégation pouvait devenir une réalité. "Il faut rencontrer les besoins de formation au niveau des Bandes" ont-elles affirmé.

Elles ont demandé et insisté sur la souplesse, "de façon à combler tous nos besoins à tous les niveaux".

Un des obstacles sur la voie des Indiens est simplement la compréhension de la bureaucratie.

Leurs principales questions traitaient du processus financier, des montants disponibles et du genre de service qu'offre le ministère des Affaires Indiennes.

Elles ont compris qu'avant de pouvoir acquérir la souplesse, il fallait répondre à un besoin de communication. Cependant, de pair avec la communication il y a la consultation, mais "ce n'est pas toujours la façon dont ça marche".

Selon Bernardi et Johnston, on fait beaucoup de choses différentes (dans le secteur de la formation) dans de nombreux secteurs, mais cela semble se faire sur une base in-

dividuelle alors qu'il devrait en être autrement.

Après avoir écouté les délégués des divers Instituts de formation en gestion Indienne, elles ont déclaré qu'au lieu d'être liés à un institut particulier "nous voulons pouvoir regarder ce qui se fait autour de nous. Si quelqu'un d'autre peut nous donner un meilleur programme, pourquoi ne pourrions-nous pas en profiter?"

Faisant allusion à une déclaration faite précédemment par Andrew Rickard à l'effet qu'il faudrait faire disparaître "cet immeuble" à Hull (M.A.I.), les deux femmes ont parlé de cette conférence "comme le début d'un travail en commun. Nous ne voulons pas la confrontation, nous voulons la consultation et la collaboration. Même si certaines personnes veulent se débarrasser des Affaires Indiennes, c'est une nécessité.

Même si Fotheringham a promis d'aider, il n'a pas promis la lune à qui que ce soit.

Dans son allocution en fin de conférence, il a laissé savoir que certaines choses étaient indépendantes de sa volonté dans le secteur de la formation.

"En ce qui concerne cer-

tains des messages que j'ai reçus au cours de ces trois jours", a-t-il déclaré "je pense que je peux avoir de l'influence sur certains, mais pour d'autres je ne peux vraiment qu'essayer."

Il a reçu et compris le message que le peuple Indien ne veut pas être dépendant du M.A.I. pour la formation, qu'il veut dépendre de lui-même.

"Je comprends que la meilleure éducation des adultes Indiens qui soit ne peut être faite que par des Indiens" a-t-il dit.

A son avis, les organismes de formation qui dispensent des cours devraient mettre au point leur propre réseau d'échange d'idées, et la coopération entre le Ministère et les organismes de formation revêt une importance cruciale.

"La formation" a-t-il dit "doit être axée sur la culture unique du peuple Indien et la formation Indienne devrait être conçue par les Indiens pour être dispensée au niveau des Bandes".

Il a terminé ses remarques par une simple déclaration qui a donné à tous ceux et celles présents une image bien claire du genre de personne qu'il est: "J'agirai sur ces questions chaque fois que je pourrai et je serai honnête si je ne peux rien faire."

Un échange d'idées

Par Howard Bernard

WINNIPEG, Man. — S'ils veulent être maîtres de leur destinée, les Indiens doivent continuer d'être de plus en plus conscients de la nécessité d'une meilleure éducation et d'une meilleure formation, que cela soit au niveau des Bandes ou à celui du Conseil de la tribu.

C'est afin de savoir comment on pourrait améliorer la formation des Indiens que s'est tenue la Conférence nationale de la formation aux Bandes, à Winnipeg (Manitoba), du 16 au 18 novembre 1981.

Comme le faisait remarquer le premier jour de la conférence George Fotheringham, di-

recteur des Services de formation et de consultation (Bandes): "Nous sommes ici pour parler et échanger des idées. Pour découvrir exactement ce qui se passe, pour savoir l'orientation que nous devrions prendre pour améliorer l'efficacité de la formation aux Bandes."

On ne tarda pas à savoir ce qui se passait exactement.

À commencer par le Yukon, le matin, pour terminer par la Saskatchewan, en fin d'après-midi, les délégués et observateurs ont entendu les présentations régionales sur la formation aux Bandes, telle qu'elle se passe aujourd'hui dans les diverses régions.

Frank Lacosse, agent de la

formation aux Bandes pour le Yukon, a déclaré que, dans sa région, la pression pour un changement vient des Bandes. Elles ne veulent pas que leurs membres aient besoin de sortir du Yukon pour s'instruire. Elles veulent que cela se passe dans leurs communautés. "Pour honorer cette demande" a-t-il dit "il faut que des services passent à la communauté."

Même si de nombreuses régions ont estimé que le programme global de la formation des Bandes était limité à cause d'un manque de fonds, quatre des huit régions avaient un autre problème en commun: le roulement au niveau de l'administration des Bandes et des

conseils est rapide, ce qui fait que les gens qui restent en place doivent assurer la suite sans être suffisamment formés.

Ed Skabar, surintendant régional des Services spéciaux et de l'éducation permanente au Manitoba, ne considère pas, cependant, que les gens formés qui partent soient une mauvaise chose.

"En fait, cela peut être une bonne chose" dit-il, "Puisqu'ils sont formés, ils savent ce qui se passe et peuvent faire assumer des responsabilités aux chefs et aux conseillers."

Même si c'était une conférence sur la formation aux Bandes, Walley Sinclair, surin-

tendant régional de l'éducation permanente en Saskatchewan, croit fermement que "la formation devrait être dirigée vers tout le monde, pas seulement pour le chef, le conseil et l'effectif".

Le premier jour s'est terminé par un résumé des exposés. En essence, on a dit qu'il fallait de la formation parce que le Ministère transmet des programmes aux Bandes sans formation appropriée et il n'en résulte que de la frustration.

*Dans un prochain numéro, il y aura dans les *Nouvelles Indiennes* une analyse complète des activités de formation du personnel des Bandes.

RED BANK

(suite de la page 6)

d'une façon ou d'une autre. Étant donné la conduite de la Couronne, il serait absolument invraisemblable de lui permettre de recouvrir libre possession de la terre sans compensation pour les améliorations."

En passant, le juge LeDain fit quelques commentaires sur l'effet de la Proclamation royale de 1763, en déclarant qu'elle s'appliquait effectivement aux terres Indiennes au Nouveau-Brunswick.

"... La Proclamation réservait à l'usage des Indiens 'toutes les terres et tous les territoires qui ne se trouvaient pas dans les limites de nondits trois nouveaux gouvernements, ou dans celles du territoire accordé à la Compagnie de la Baie d'Hudson...'. Dans la cause du *Moulin de Ste-Catherine*, il a été posé en principe... que les mots 'toutes les terres et tous les territoires' dans cette clause

doivent, étant donné le préambule de la Proclamation, s'appliquer au territoire 'cédé et confirmé' (à la Grande-Bretagne par la France) par le Traité de Paris. Même dans cette étroite perspective du sens des mots 'toutes les terres et tous les territoires', deux observations valent la peine d'être faites en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse: premièrement, que même si la Nouvelle-Écosse était une

colonie britannique, par l'article IV du Traité de Paris, la France renonçait expressément à toutes revendications qu'elle pouvait avoir en Nouvelle-Écosse, ce qui semblerait inclure cette province dans le territoire 'confirmé' à la Grande-Bretagne par le Traité... La seconde observation en ce qui a trait à la Nouvelle-Écosse réside dans le fait qu'une partie du territoire cédé par le Traité se trouvait en dehors des

limites du nouveau gouvernement du Québec et ajoutée à la Nouvelle-Écosse. J'ai l'impression qu'il s'agit du territoire qui est devenu plus tard le Nouveau-Brunswick."

De toute manière, cette question ira sans aucun doute une fois de plus en appel devant la Cour suprême du Canada et il sera intéressant de voir ce que les plus hautes instances judiciaires du Canada auront à dire à ce propos.

Scarce as hen's teeth

THE PAS, Man. — Oscar Lathlin, executive director Keewatin Tribal Council, is looking for a dentist.

In 1974, the council made an agreement with Ottawa to provide itinerant dental services to their six-member-bands and since that time have advertised for dentists in Canadian newspapers and professional journals without success.

Lathlin said the positions have also been advertised in 440 Canadian employment and immigration department offices as well as through the department's international services. Ads were also placed in newspapers in England and the United States.

"Through all this effort not a single Canadian dentist was willing to come and we were only able to recruit these Americans," Lathlin said.

"What was so damn maddening was that we found out there were dentists driving cabs and drawing unemployment insurance in Toronto."

At different times since 1974 there have been five-month periods when no dental services were available.

Lathlin was in Winnipeg in mid-November hoping to recruit some of the 30 to 40 students who will be graduating from the University of Manitoba faculty of dentistry next year.

High interest rates and the scarcity of start-up capital to get into practice may work in favor of the six bands. Lathlin said a dentist needs around \$100,000 to set up a clinic.

The council won't be hiring foreign dentists because "from our experience they stay around just long enough to get their landed immigrant's status then take off somewhere else in Canada."

Only foreign dentists on work permits, which require that they return to their country of origin if they quit, will be considered by the tribal council.

If no Manitoba or other Canadian dentists can be attracted, the council will be forced to hire dental therapists who are however only authorized to pull adult's teeth and do a limited amount of restorative work.



IMMEDIATE BENEFITS FOR WIDOWS, WIDOWERS AND DEPENDENT CHILDREN

Over 23,000 widows, widowers and dependent children of former members of the Armed Forces who were disability pensioners are now eligible for proportionate pensions.

The Honourable J. Gilles Lamontagne, Acting Minister of Veterans Affairs, recently guided Bill C-82 through Parliament making these pensions available as of 1 July 1981.

This new veterans' legislation completely eliminates the phasing-in schedule that accompanied Bill C-40 just over a year ago.

NOW THE WAITING IS OVER

As of 1 July 1981 the federal government removed the remaining five-and-a-half year phasing-in period. Now any widow, widower or dependent child of a disability pensioner who had an assessment ranging from 5 to 100 per cent at the time of death can qualify for monthly benefits.

This also includes widows, widowers and dependent children of former Prisoners of War.

REMEMBER

Monthly pensions will not be automatically sent out.

YOU MUST MAKE APPLICATION

If you are a widow, widower or dependent child of a disability pensioner or if you know of such a person, pick up application forms at your nearest office of the CANADIAN PENSION COMMISSION or write to the Secretary, Canadian Pension Commission, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario. K1A 0P4.

Minister of
Veterans Affairs.

Ministre des affaires
des anciens combattants.

"Peddled like used cars"

EDMONTON, Alta. — Native leaders here have angrily accused the Alberta social services department of peddling native children like used cars over television.

The accusations arose in November over a television series called *Wednesday's Child*, aired on Edmonton's CFRN and Calgary's CFAC television stations. The complaints have gone to Alberta Social Services Minister Bob Bogle, and even to Premier Peter Lougheed.

The programs are three-minute profiles of 25 children who are permanent wards of the provincial government. During the program viewers are asked to adopt the children, considered difficult to place because of mental, physical or emotional problems.

So far two of the four profiles have featured native children and Indian and Metis leaders are upset.

"Would you want to see your child advertised on TV

like a used car which is up for sale?" Metis leader Sam Sinclair asked Bogle in a letter. Sinclair went on to say he expects the series to be cancelled.

Helen Gladue, an official of the Indian Association of Alberta, said the program "won't be tolerated."

Gladue said it came as a shock to Indian Bands who want to assume responsibility for the native children who make up 45 per cent of the

children in government custody.

"To go to the public and advertise on the basis of racial or ethnic connotations runs completely contrary to the spirit and intent of the (province's) Individual Rights Protection Act," she said.

In response to the complaints, officials of the two stations have said the programs are aired as a public service. To this, Marcel Arcand, acting deputy minister of social services who previewed several tapes before the series began, has said the focus of the series is not on the placing of native children but on children with special problems.

BATAILLE

(suite de la page 4)

Ils craignent également que, si les provinces réussissent à faire passer leurs idées dans les nouveaux amendements de la proposition constitutionnelle, cela affaiblira leurs revendications territoriales. Selon Dion, le gouvernement Lougheed est en train de faire du lobby en Grande-Bretagne auprès des parlementaires britanniques pour que la Constitution canadienne soit rapatriée, à l'exclusion des droits Indiens.

Faisant allusion au contrôle que les provinces détiennent sur les ressources naturelles, Snow a dit: "c'est comme si quelqu'un venait vous rendre visite et qu'il manquait de respect envers vous. Ils (le gouvernement) veulent ces ressources et ils ne veulent rien avoir à faire avec les Indiens."

Il a continué en déclarant qu'il était nécessaire d'organiser une démonstration pour informer le public canadien que le peuple Indien n'est pas content et estime qu'il a été trahi par le gouvernement."

Il a également lancé cet avertissement: "Il y aura encore davantage de démonstrations nationales si nos droits ne sont pas enchassés dans la Constitution. Ottawa verra déferler ici encore plus d'Indiens; beaucoup plus qu'on peut en voir aujourd'hui."

GENS

(suite de la page 3)

George Munro, était le chef de sécurité de la démonstration. Il est satisfait des résultats et nous a confié durant la protestation "... cela marche bien, si l'on considère le temps que nous y avons consacré."

Ironiquement, au sommet de la colline du parc Major, dominant l'amphithéâtre, se dresse une statue de Samuel de Champlain. Une inscription décrit Champlain comme "le Premier Grand Canadien". Et, à la base de la statue, sous Champlain, apparaît un Indien solitaire.

PRESTATIONS IMMÉDIATES POUR LES VEUVES, LES VEUF ET LES ENFANTS À CHARGE

Plus de 23 000 veuves, veufs et enfants à charge d'anciens membres des Forces armées qui étaient des retraités invalides ont maintenant droit à des pensions proportionnées.

L'Honorable J. Gilles Lamontagne, ministre intérimaire des Affaires des Anciens combattants, a récemment fait passer le Bill C-82 devant le Parlement, ce qui fait que ces pensions peuvent être touchées à partir du 1er juillet 1981.

Cette nouvelle loi en faveur des Anciens combattants élimine complètement l'échéancier d'implantation qui accompagnait le Bill C-40 il y a à peine un peu plus d'un an.

PLUS D'ATTENTE . . .

À partir du 1er juillet 1981, le gouvernement a aboli la période de cinq ans et demi qui restait. Maintenant, n'importe quelle veuve, ou n'importe quel veuf ou enfant à charge d'un retraité invalide qui bénéficiait d'une évaluation allant de 5 à 100 pour cent lors de son décès, est admissible aux prestations mensuelles.

Cela comprend également les veuves, les veufs et les enfants à charge des anciens prisonniers de guerre.

N'OUBLIEZ PAS . . .

Les pensions mensuelles ne seront pas envoyées automatiquement.

VOUS DEVEZ REMPLIR UNE DEMANDE

Si vous êtes la veuve, le veuf ou un enfant à charge d'un retraité invalide, ou si vous connaissez une telle personne, prenez une formule de demande au bureau le plus proche de la COMMISSION DES PENSIONS CANADIENNES, ou écrivez au Secrétaire, Commission des pensions canadiennes, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario). K1A 0P4.

Ministre des affaires
des anciens combattants.

Minister of
Veterans Affairs.

"Marchandés comme des voitures"

EDMONTON, Alberta — La colère gronde parmi les Chefs autochtones d'ici. Ils accusent le ministère des Services sociaux albertains de marchander les enfants autochtones comme des voitures usagées à la télévision.

Les accusations proviennent d'une série d'émissions de télévision appelée *Wednesday's Child*, qui est passée en novembre sur les ondes des stations de télévision de CFRN Edmonton et de CFAC Calgary. Le ministre des Services

sociaux, Bob Bogle, et même le Premier ministre albertain Peter Lougheed sont au courant.

Cette série d'émissions met en vedette des profils de trois minutes de 25 enfants qui se trouvent de façon permanente sous la tutelle du gouvernement provincial. Au cours de l'émission, on demande aux téléspectateurs d'adopter ces enfants, qui sont considérés comme étant difficiles à placer par suite de problèmes men-

taux, physiques ou émotionnels.

Jusqu'à présent, deux des quatre profils étaient axés sur des enfants autochtones et c'est ce qui a provoqué la colère des Chefs Indiens et Métis.

"Aimeriez-vous voir votre enfant annoncé à la télévision comme une voiture usagée que l'on veut vendre?" a demandé le Chef Métis Sam Sinclair dans une lettre au ministre Bogle. Sinclair demande, entre autre, que la série soit annulée.

Helen Gladue, représentant l'Association Indienne de l'Alberta a déclaré qu'on ne pouvait "tolérer" cette émission.

Selon elle, cela a profondément choqué les Bandes Indiennes qui veulent assumer la responsabilité pour les enfants autochtones qui constituent 45 pour cent des enfants en tutelle.

"Annoncer au public la disponibilité d'enfant en se basant sur des connotations ra-

ciales ou ethniques contredit totalement l'esprit et l'intention de la Loi albertaine sur la protection des droits de la personne" a-t-elle déclaré.

En réponse à la plainte déposée par les Chefs Indiens et Métis les porte-parole des deux stations de télévision ont déclaré que les émissions sont un service public. Marcel Arcand, sous-ministre intérimaire des Services sociaux, qui a visionné plusieurs bandes avant leur passage à l'antenne, a répondu à cela que cette série d'émissions est axée non pas sur le placement des enfants autochtones, mais sur les enfants qui ont des problèmes particuliers.